



SOMMAIRE

La conférence-débat p. 2

*Dans le cadre du cycle de conférences-débats
sur l'emploi et la culture technique
initié par la Fondation Jean Boets asbl**

**“ LA WALLONIE A BESOIN DE PERSONNEL QUALIFIE
Quelle place pour l'enseignement technique et la formation
professionnelle ? — Vision et propositions syndicales ”**

Le communiqué p. 2

Le programme p. 6

Le compte rendu p. 7

Les annonceurs p. 65

Coordonnées de l'asbl Les Amis de Jean Boets* p. 70

* Depuis janvier 2008, la Fondation Jean Boets asbl est devenue l'asbl Les Amis de Jean Boets, la présente publication étant la dernière à paraître sous le sigle FJB. Voir nos coordonnées en p. 70.

COMMUNIQUE

“ Un cycle de conférences-débats sur l’emploi et la culture technique ”

La FONDATION JEAN BOETS est une a.s.b.l. apolitique et inter-réseaux d’enseignement, dont la mission essentielle est de **PROMOUVOIR L’ENSEIGNEMENT ET LA CULTURE TECHNIQUES**. Parmi ses diverses activités, citons les **PANELS DE MIDI, COLLOQUES, CONFERENCES ET DEBATS**, qui instaurent un dialogue permanent **ECONOMIE-ENSEIGNEMENT**.

Dans une perspective semblable, la Fondation a initié un **CYCLE DE CONFERENCES-DEBATS SUR L’EMPLOI ET LA CULTURE TECHNIQUE**.

Ont été organisées :

- le vendredi 23 mars 2007 à l’Ecole Polytechnique de Seraing, “ **PRIORITE A L’EMPLOI. Trop de chômage, trop d’emplois inoccupés, où est l’erreur ?**”, avec M. Jean-Claude MARCOURT, Ministre de l’Economie, de l’Emploi et du Commerce extérieur de la Région Wallonne ;
- le vendredi 25 mai 2007 à l’Ecole Hazinelle, à Liège, “ **LA WALLONIE A BESOIN DE PERSONNEL QUALIFIE. Quelle place pour l’enseignement technique et la formation professionnelle ? — Vision et propositions syndicales**”, avec la FGTB et la CSC Liège-Huy-Waremme ;

- le mercredi 23 avril 2008 à l'Ecole Polytechnique de Seraing, “ LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA WALLONIE ”, en partenariat avec AGORIA LIEGE-LUXEMBOURG, avec MM. Jacques GERMAY et Jacques THISSE.

Ce cycle de conférences-débats s'est prioritairement adressé aux responsables et acteurs des milieux politiques, socio-économiques et pédagogiques :

- directeurs et professeurs des établissements d'enseignement,
- représentants des fédérations patronales et syndicales,
- organismes de formation et d'insertion professionnelles,
- petites et moyennes entreprises et sociétés d'intérim,
- responsables des CPMS et des organismes d'orientation,
- associations et comités de parents, ...

Par ailleurs, l'importance du sujet n'a pas manqué de concerner des étudiants de l'enseignement technique et, plus largement, tous ceux qu'interpelle le devenir de notre région.

**“ LA WALLONIE A BESOIN DE PERSONNEL QUALIFIE
Quelle place pour l'enseignement technique et la formation
professionnelle ? — Vision et propositions syndicales ”**

Les syndicats, en tant qu'acteurs incontournables du développement économique et social, réfléchissent et agissent depuis longtemps sur ces questions. Ils formulent des propositions concrètes permettant d'articuler et d'accélérer le redéploiement économique, social et culturel.

Cette réflexion passe obligatoirement par l'enseignement, la formation et l'insertion sur le marché du travail.

*Extrait de l'invitation proposée par
la FGTB et la CSC Liège-Huy-Waremme*





*Dans le cadre du cycle de conférences-débats
sur l'emploi et la culture technique
initié par la Fondation Jean Boets asbl*

**“ LA WALLONIE A BESOIN DE PERSONNEL QUALIFIE.
Quelle place pour l'enseignement technique et la formation
professionnelle ? — Vision et propositions syndicales ”**

VENDREDI 25 MAI 2007 A 14H
ECOLE HAZINELLE
Rue Hazinelle, 2
4000 Liège



De gauche à droite : MM. André BRÜLL, Permanent Enseignement de la CSC Liège-Huy-Waremme; Jean-Yves RUYKENS, Permanent Interprofessionnel de la CSC Liège-Huy-Waremme; Didier DIRIX, Secrétaire régional de la CGSP Enseignement , FGTB Liège-Huy-Waremme; Marc GOBLET, Président de la FGTB Liège-Huy-Waremme; Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Vice-Président de la Fondation Jean Boets; Philibert CAYET, Président de la Fondation Jean Boets.

**Une collaboration de
la FGTB Liège-Huy-Waremme, la CSC Liège-Huy-Waremme,
l'Echevinat de l'Instruction publique de la Ville de Liège,
la Fondation Jean Boets asbl
Avec le concours du Comité Provincial de Liège pour la Promotion du Travail**

CONFERENCE-DEBAT

“ LA WALLONIE A BESOIN DE PERSONNEL QUALIFIE Quelle place pour l’enseignement technique et la formation professionnelle ? — Vision et propositions syndicales ”

PROGRAMME

Discours d'ouverture

M. Philibert CAYET,

Président de la Fondation Jean Boets

Exposés introductifs

M. Didier DIRIX,

Secrétaire régional de la CGSP Enseignement, FGTB Liège-Huy-Waremme

M. Jean-Yves RUYKENS,

Permanent Interprofessionnel, CSC Liège-Huy-Waremme

M. André BRÜLL,

Permanent Enseignement, CSC Liège-Huy-Waremme

M. Marc GOBLET,

Président de la FGTB Liège-Huy-Waremme

Allocution

M. Robert MOOR,

Inspecteur pédagogique de l’Enseignement de la Ville de Liège

Présentation et animation du débat

M. Ivan FAGNANT

Directeur général honoraire de l’Enseignement de la Province de Liège,
Vice-Président de la Fondation Jean Boets

Verre de l’amitié

Titres et fonctions en date de la manifestation



LE COMPTE RENDU

Discours d'ouverture de M. Philibert CAYET, Président de la Fondation Jean Boets

En période électorale, qu'il est bon de voir les responsables politiques s'intéresser à l'unisson à l'enseignement technique, pour découvrir son importance et proclamer sans hésiter : *“ Les pénuries de main-d'œuvre qualifiée handicapent notre économie ! ”*

La Fondation Jean Boets, quant à elle, s'en inquiète depuis sa création. Aussi organise-t-elle depuis une quinzaine d'années des colloques, panels, conférences et débats, réunissant chaque fois des responsables des milieux socio-économiques, politiques et enseignants. Ces manifestations sont suivies de l'édition de brochures, qui constituent en quelque sorte la mémoire de toutes ces rencontres et le témoignage durable de notre combat permanent pour la promotion de l'enseignement et de la culture techniques.

“ Promouvoir l'enseignement et la culture techniques ” signifie aussi défendre les idéaux portés par feu Jean Boets lui-même, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège et Président d'Honneur de la Fondation qui porte son nom, artisan de la création des *“ Humanités techniques ”* et promoteur d'une valorisation équitablement répartie entre enseignements technique et général.

Rappelons que cette valorisation s'est notamment traduite par la Loi dite d'omnivalence généralisée du 31 juillet 1975, autorisant un même accès de tous les diplômés de l'enseignement secondaire (technique et général), aux études supérieures et universitaires. Nombreux sont les anciens élèves de l'enseignement technique qui ont admirablement su profiter de cette opportunité pour accroître leur qualification et mener une vie professionnelle féconde, le cas échéant de haut niveau.

Notons qu'à cette époque qui, rétrospectivement, apparaît comme charnière entre les *“ Trente glorieuses ”* (1945-1975) et les *“ Trente honteuses ”* (1975-2005), il n'y avait pas — pas encore — de pénuries de main-d'œuvre qualifiée. Tout au contraire



ne connaissait-on jusque-là que des pénuries de main-d'œuvre " non qualifiée ", avec des guillemets, pénuries aussitôt résorbées par la venue de travailleurs immigrés dans notre pays.

Les temps ont bien changé. Avons-nous cru pouvoir accroître la qualité ? Toujours est-il que nous avons perdu la quantité ! C'est ainsi qu'à la faveur de notre précédente conférence-débat du 23 mars 2007, nous avons osé poser la question suivante : " *Trop de chômage, trop d'emplois inoccupés, où est l'erreur ?* "

A l'occasion de ce premier volet du présent cycle de conférences-débats consacré à l'emploi et la culture technique, Monsieur le Député Provincial-Président André Gilles rappela les actions importantes menées par la Province de Liège en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnelles, au service du développement économique régional.

Tout en insistant sur l'importance du Plan Marshall initié par le Gouvernement Wallon et tout en mettant l'accent sur les complémentarités pour instruire le plus grand nombre de jeunes possible dans les métiers que l'on dit critiques, Monsieur le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et du Commerce extérieur Jean-Claude Marcourt a également rappelé l'absolue nécessité de valoriser les filières techniques et professionnelles. Ce faisant, Monsieur le Ministre a notamment insisté sur le coût élevé de la resocialisation par la formation *après* l'enseignement obligatoire.

Dès lors, les importants moyens financiers consacrés à cette resocialisation obligée ne seraient-ils pas mieux investis dans l'enseignement, pour autant que les jeunes effectuent plus tôt un choix mieux en rapport avec la réalité économique ?

Or, malgré un récent regain d'intérêt des jeunes pour les filières techniques et professionnelles, une certaine désaffection subsiste au niveau secondaire, et notamment dans les filières industrielles. Voilà pourquoi, malgré l'importance du chômage des jeunes, se profile l'éventualité quelque peu absurde d'un recrutement à l'Est, dès lors que la Pologne, la Tchéquie ou la Hongrie proposent des opérateurs qualifiés. Le patronat flamand se montre déjà intéressé, tandis que le patronat wallon, si les pénuries persistent, ne pourra qu'embrayer.

Pénurie de main-d'œuvre et chômage important des jeunes : comment en sommes-nous arrivés là ?

Je fais partie de ceux qui, par-delà les (bonnes) intentions avouées du tronc

commun, s'interrogent sur les conséquences de son introduction. Force n'est-il pas de reconnaître qu'il a, dans certains cas, aggravé le déséquilibre entre enseignements général et technique, particulièrement au niveau du secondaire inférieur ? Pour chaque élève inscrit dans une école technique et professionnelle, combien se ruent encore vers la première année de l'école générale la plus proche ? Ce constat n'aurait rien d'alarmant, si une partie importante d'entre eux ne se destinaient pas de la sorte, par simple méconnaissance et réflexe conditionné, à un enseignement qui ne leur convient absolument pas ! Ainsi sont-ils nombreux à s'engouffrer dans une filière générale où il vont connaître l'échec, avant d'être " relégués ", selon l'expression malheureusement en usage, vers l'école technique. Cette situation passablement aberrante a des répercussions importantes, inadmissibles, tout autant sur l'épanouissement des personnes que sur le développement économique et l'emploi !

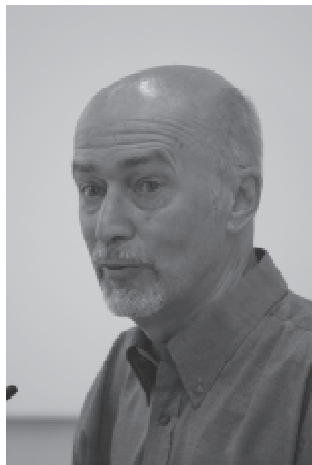
Il nous faut donc à nouveau changer, modifier nos habitudes, briser nos tabous... mais attention, cette fois, sans reproduire, ni accentuer, les erreurs déjà commises. Cherchons des solutions nouvelles, en essayant par exemple de sensibiliser plus fortement à ces questions le corps enseignant des écoles primaires. Mais encore, cherchons à faire connaître davantage les métiers ; j'entends par là leurs évolutions et donc leurs qualités nouvelles, trop souvent ignorées du grand public, en même temps que les opportunités d'emplois que ces 'nouveaux métiers' procurent.

Je n'ignore pas que la Région Wallonne et les partenaires sociaux (Agoria, CSC, FGTB) se sont associés pour éditer annuellement ce précieux rapport statistique sur l'évolution de la fréquentation des options industrielles, intitulé " *Observatoire des Filières de Qualification* ". Complémentairement, j'ai quant à moi toujours été partisan de la création d'un " *Observatoire des Métiers* ", pour renseigner utilement enfants, parents, étudiants. Je suis également convaincu que les services d'orientation existants — et je salue au passage Madame Catherine Van Gyseghem du Service d'Information sur les Etudes et les Professions — auraient tout à gagner de l'arrivée d'un tel partenaire, pour accroître encore leur efficacité et leur pertinence.

Voilà, Mesdames et Messieurs, quelques modestes réflexions que je soumets à votre attention, pour que les jeunes reviennent en nombre dans cet enseignement technique dont la société a tellement besoin pour son développement.

Je vous remercie.

M. Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Vice-Président de la Fondation Jean Boets



Merci Monsieur le Président. Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, bonjour. Je vous prie tout d'abord d'excuser l'absence de Monsieur le Député provincial – Président André Gilles, que vient de citer Monsieur Cayet. Fidèle aux travaux de la Fondation Jean Boets, Monsieur Gilles ne pouvait malheureusement être parmi nous aujourd'hui. Par ailleurs, nous espérons que pourra nous rejoindre Monsieur Pierre Stassart, Echevin de l'Instruction Publique de la Ville de Liège, retenu en ce moment même. Pour l'heure, je remercie déjà Monsieur l'Inspecteur Robert Moor pour l'accueil que nous réserve l'Enseignement de la Ville de Liège en ce magnifique auditoire de l'Ecole Hazinelle.

“ *La Wallonie a besoin de personnel qualifié* ” précise d'emblée l'intitulé de la conférence-débat du jour. Oui, mais, “ dans quelle économie ? ”, “ dans quel type d'entreprise ? ”, serons-nous certainement amenés à préciser, avant d'effectivement nous interroger sur le rôle de la formation professionnelle en général et de l'enseignement technique en particulier, pour rencontrer les besoins en personnel qualifié.

Auparavant, Monsieur le Président y a fait allusion, il convient de rappeler que cette journée se déroule dans le cadre d'un cycle de conférences-débats sur l'emploi et la culture technique, initié par la Fondation Jean Boets. Notre but avoué est de donner successivement la parole aux responsables politiques puis aux représentants des organisations syndicales, avant de partager un point de vue davantage entrepreneurial, voire économiste, en partenariat avec le monde patronal. En effet, il revient légitimement aux acteurs incontournables du dialogue social, dont la Belgique se plaît d'être un exemple, de donner leur avis en ces matières. Sans doute conviendra-t-il d'organiser ultérieurement une table ronde avec des représentants de la Communauté française, du SEGEC, des Provinces et

des Villes, afin de tenter de dégager un consensus sur l'avenir de l'enseignement technique et professionnel.

Mais n'anticipons pas trop, car, si nous voulons correctement interpréter la situation présente, nous devons préalablement bien comprendre les évolutions qui ont rythmé l'histoire de l'enseignement technique dans notre région.

Ainsi la mondialisation de l'économie a-t-elle profondément marqué les infrastructures régionales. Si, jusqu'au début des années 50, l'économie liégeoise (au sens large) se caractérise essentiellement par de très grosses entreprises entourées d'un grand nombre de sous-traitants, le XXI^{ème} siècle est déjà fort éloigné de ce schéma.

Il était incontestablement plus commode, en 1947, de développer ce que feu Jean Boets allait par la suite baptiser " Humanités techniques ", afin de former, en 6 ans, des techniciens hautement qualifiés, voire de futurs étudiants Ingénieurs, civils ou techniciens. Les entreprises engageaient les A3 outilleurs formés à l'Ecole de la FN Herstal ; les tourneurs de Verviers entraient chez Houget ; les mécaniciens de Seraing à Cockerill. En 1960-61, cependant, apparaîtront les grandes grèves qui, d'après certains historiens, ont véritablement " créé " la Wallonie.

C'est qu'en 1960, déjà, un phénomène qui a échappé à beaucoup commence pourtant à produire ses effets. Je veux parler de la maritimisation de l'économie. Suivant en cela une tendance américaine, la sidérurgie et toute l'entreprise lourde se sont rapprochées le plus près possible de la mer. C'est à ce moment qu'apparaît Sidmar à Gand et qu'on développe le terminal de Zeebruges, pour lequel les Wallons vont réclamer des compensations... parfois faites de morceaux d'autoroutes qui ne mènent nulle part ! C'est le cas de l'autoroute de Saint-Vith, où il faudra attendre que les Allemands réalisent le tronçon menant à Trèves, pour pouvoir quand même gagner du temps, nonobstant 30 kilomètres sans autoroute. Cela fait partie des nombreux choix que les générations suivantes peuvent parfois regretter au regard du déclin des géants précités, et ce, même si de nouveaux secteurs se sont développés entre-temps.

Bien qu'il réclame parfois une main-d'œuvre moins qualifiée, tout au moins scientifiquement parlant, le secteur de la construction allait pourtant innover en matière de formation aux métiers du bâtiment. Le Fonds de Formation de la Construction apparaît effectivement fin des années 60 ; dans le cadre de cette journée, il me semble particulièrement intéressant de noter que cette création est à

l'initiative des patrons, mais aussi des organisations syndicales. Dans ce contexte, deux personnalités importantes sont Armand Dubois, entrepreneur à Polleur, et Louis Delicata, permanent syndical de la Centrale générale de Verviers — deux personnes que Monsieur Marc Goblet, ainsi que son père, ont bien connues. C'est grâce à eux, en effet, que se crée le Fonds de Formation de la Construction, dont ils sont de véritables " chevilles ouvrières ", si l'on peut dire. Et c'est toujours grâce à eux que l'Ecole Technique de Verviers, dont je suis le Directeur entre 1974 et 1979, va devenir une école pilote dans le domaine de la construction et bénéficier (comme d'autres écoles mais de façon plus conséquente) de moyens importants dégagés par le Fonds de Formation de la Construction : équipements, outillages, matières premières, ... Je songe notamment aux salopettes pour les étudiants, ainsi qu'au coffre complet d'outillage, quand ces mêmes étudiants entrent en entreprise comme maçon ou coffreur-ferrailleur. Du côté des matières premières, retenons par exemple que, lorsque l'Ecole aura besoin d'un hall de construction, ce sont les entreprises de Verviers qui vont niveler le terrain et fournir l'ensemble des matériaux, tandis que les élèves monteront le bâtiment. Reste, bien entendu, la toiture : pas de problème, ce sont les entreprises elles-mêmes qui vont contacter Valk, un entrepreneur flamand habitué à travailler dans la région, tandis que la Province de Liège, passez-moi l'expression, règlera l'ardoise...

Cette expérience pilote rejoignait en fait d'autres expériences antérieures, nées elles aussi en région verviétoise.

L'une d'elles est menée directement en 1945, à la fin de la guerre, alors que l'industrie textile verviétoise, tout comme la sidérurgie liégeoise, n'a pas à subir le démantèlement de ses usines. C'est alors que les patrons du textile verviétois, la COTB (partie textile de la FGTB) et des personnes comme Auguste Leconte ou Jacques Wynants (du côté de la CSC) lancent la Maison de l'Apprenti Textile, école qui sera reprise par la Province de Liège en 1974, avant d'être intégrée dans l'Ecole Polytechnique de Verviers.

Encore faut-il ouvrir une parenthèse importante, afin de bien comprendre comment l'ensemble du développement économique régional va connaître un déclin. Rappelons que, durant les hostilités, les fameux " Secrétaires généraux " gérant la Belgique (plus aucun gouvernement ne dirigeant le pays) ont agi très différemment les uns des autres. Parmi eux, un certain Galopin, Président de la Société Générale de Banque, va chercher à maintenir l'outil en produisant le moins possible : pour ne

pas que les usines soient démantelées et transférées en Allemagne, et pour que de nombreux belges en âge d'y être envoyés soient obligatoirement laissés en Belgique pour travailler dans ces usines. C'est un bien et c'est un mal, serait-on tenté de dire rétrospectivement, puisqu'en 1947, lorsqu'on va lancer le Plan Marshall, nous avons du même coup en Wallonie, et tout particulièrement à Liège et à Verviers, une industrie vieillissante. Une industrie qui, pendant quelques années, va avoir un certain succès, mais qui, très vite, va accuser un énorme retard sur tout ce qui se produit dans les nouvelles entreprises qui se développent dans d'autres régions.

Pour revenir à notre exemple, tout cela explique la désaffection progressive, jusqu'à sa disparition, de l'école textile.

Bien entendu, l'obsolescence de notre industrie a des conséquences sur l'ensemble des sections techniques. Vous ne m'en voudrez pas de revenir aux exemples que je connais le mieux pour illustrer mon propos. Aussi évoquerai-je à nouveau les élèves qui, sortant de 4^{ème} année en tournage, étaient massivement engagés chez Houget. Hé oui, il y avait 600 personnes chez Houget ! Aujourd'hui, malgré tous les efforts entrepris par des personnes telles que Marcel Bartholomi (FGTB), qui a suscité la création de coopératives et qui a essayé à maintes reprises de sauver la fonderie et tout ce qui pouvait l'être, il ne reste que quelques personnes.

Autant dire que s'accroît encore un phénomène déjà bien connu, qui veut que les parents n'orientent plus leurs enfants vers les études conduisant aux métiers qu'eux-mêmes exercent — ou exerçaient. Moralité : certaines filières se vident petit à petit.

C'est alors qu'intervient un dernier élément très important, qui va véritablement secouer l'enseignement et, une fois encore, tout particulièrement cet enseignement technique dont je viens de parler, déjà fragilisé. En 1983-84, le pays compte en effet 500.000 chômeurs. Or, que fait le gouvernement pour *compresser*, c'est le cas de le dire, le phénomène ? Il prolonge l'obligation scolaire de 14 à 18 ans. Tout simplement ! Dans un premier temps, certains, dans les écoles techniques, se frottent les mains, voyant de nouveaux élèves arriver à l'horizon.

Sur quelles bases se construit cette subite et importante prolongation de la durée

des études obligatoires ? Qu'est-ce que le législateur a prévu ? Notamment ceci : si vous avez terminé deux années de l'enseignement secondaire ou si vous avez 15 ans, vous pouvez entrer, soit aux Classes Moyennes (Contrat d'Apprentissage), soit dans l'Enseignement à Horaire Réduit. En quoi consiste exactement cet EHR ? En dehors du fait qu'il s'agit d'un enseignement à 12 heures/semaine dans les écoles, on n'en sait strictement rien ! Dès lors, le manque de motivation de nombreux "étudiants", les guillemets s'imposent, va dans un premier temps fragiliser les sections professionnelles...

Qui plus est, l'apparition de l'EHR fait suite à la généralisation de l'Enseignement Rénové, qui avait déjà mis fin à une certaine spécificité de l'enseignement technique. Un peu partout, chacun se met à développer des "orientations d'études" (on ne dit plus "sections"). Très logiquement, au fur et à mesure de cette prolifération, il y a de moins en moins de monde dans les instituts dont c'était jusque-là la spécificité.

Alors, me direz-vous, la belle affaire ! C'est bien dommage pour les enseignants concernés, mais pour le reste ? Pour l'économie ? Pour la région ? Hé bien, pour le reste, c'est précisément à partir de cet étiolement que de gros problèmes vont commencer à se poser.

Très rapidement, Fabrimétal (aujourd'hui Agoria, fédération de l'industrie technique et technologique) se voit dans l'obligation de lancer une campagne sur les métiers de la mécanique. On voit fleurir de belles affiches un peu partout.

Malheureusement, cette campagne ne portera pas les fruits escomptés, car, entre-temps, quelque chose a déjà commencé à disparaître. C'est ce "quelque chose" que nous voulons, nous, à la Fondation Jean Boets, recréer avec nos initiatives : ce que nous appelons la *culture technique*. C'est vital pour notre région, et c'est pourquoi il faut redoubler d'efforts dans le combat que nous menons.

Quelle était la force de la province de liège en général ? A fortiori de la région liégeoise et des régions verviétoise et hutoise, qui étaient véritablement des creusets de l'industrie ? Ce qu'on pouvait appeler la *culture technique* !

La *culture technique*, c'est quoi ? C'est naître puis grandir dans un milieu où il est valorisant d'être un bon technicien. Pourquoi est-ce valorisant ? Parce que c'est ce technicien qui est à la base du développement économique et par conséquent social de la région.

Aujourd'hui, le formidable défi que nous lançons, c'est de pouvoir précisément ranimer cette flamme, en ramenant les jeunes vers cette *culture technique*. Il est urgent que nous convainquions à nouveau des jeunes de talents d'entreprendre des études techniques — et pas seulement au niveau du secondaire.

Savez-vous que, depuis dix ans, la désaffection des études d'Ingénieurs est un problème grave ? Oui, vous avez bien entendu : ici même, à Liège, que ce soit à l'Université, à l'Institut Gramme ou à l'ISIL (dont vous me permettez, en la circonstance, de citer les patronymes historiques). Le recul est important. Est-ce possible ? Malheureusement oui. Espérons que nous n'en serons pas réduits à devoir faire venir des ingénieurs depuis l'étranger. Rappelez vous qu'il y a deux ou trois ans à peine, placée devant une absolue nécessité en la matière, l'Allemagne parlait d'amener 10 à 20.000 informaticiens indiens. Parce qu'en effet, à l'heure actuelle, c'est l'Inde qui forme nombre d'informaticiens.

Toujours est-il que, pour vivre, une région comme la nôtre, qui n'a pas de matières premières, a besoin de forces vives, tout simplement. Notre région ne peut compter que sur ses cerveaux — entendez par là des "travailleurs qualifiés". Et il faut pour cela que ces cerveaux puissent continuer à apprendre.

Ces jalons historiques étant précisés, je cède maintenant la parole à nos orateurs du jour, dans l'ordre suivant : M. Didier DIRIX, Secrétaire régional, pour la CGSP Enseignement (FGTB Liège-Huy-Waremme) ; MM. Jean-Yves Ruykens et André Brüll, respectivement Permanents Interprofessionnel et Enseignement, pour la CSC Liège-Huy-Waremme ; enfin, M. Marc Goblet, Président de la FGTB Liège-Huy-Waremme.

Je demanderai à chacun d'entre vous de démarrer votre intervention par l'exposé introductif prévu ; libre à vous, bien entendu, d'ajouter un commentaire, quitte à réagir sur ce qui a été dit précédemment. Une fois ce premier tour de table effectué, nous commencerons la séance des questions-réponses avec le public.

M. Didier DIRIX, Secrétaire régional CGSP Enseignement, FGTB Liège-Huy-Waremme

Bonjour à toutes et à tous,



Je voudrais d'abord dire que c'est bien difficile de proposer un exposé après Monsieur le Vice-Président Fagnant ; merci de ce précieux éclairage historique que vous nous apportez. Quant à moi, je suis ici en tant que représentant de la CGSP Enseignement, en effet, mais dans le cadre d'un projet mené avec la FGTB Liège-Huy-Waremme. Je crois utile de vous le préciser parce que les réflexions qui suivent émanent de ce projet commun.

“ LA WALLONIE A BESOIN DE PERSONNEL QUALIFIE. Quelle place pour l'enseignement technique et la formation professionnelle ? ”, tel est donc l'intitulé retenu pour cette journée.

Si nous sommes tous d'accord aujourd'hui pour dire que l'école en Communauté Française pose problème, encore faut-il pouvoir concilier ce qui est visé dans ces critiques et les objectifs vers lesquels on tend.

Fin 2004, dans la foulée du Contrat pour l'Ecole initié par la Ministre-Présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale Marie Arena, la FGTB wallonne et bruxelloise, la CGSP Enseignement et le SEL SETCA ont présenté un mémorandum commun à l'aune de leurs valeurs quant à la cohérence d'une réforme proposée afin d'atteindre les objectifs fondamentaux d'équité, de solidarité et d'efficacité de l'enseignement qu'on retrouvait dans la Déclaration commune sur l'éducation. (Il va de soi que ce mémorandum vise également l'enseignement fondamental, même si le sujet du jour concerne plutôt l'enseignement qualifiant.)

Une remarque toutefois à propos du terme “ équité ” qu'on retrouve en exergue dans la Déclaration commune ; nous lui opposons sans ambiguïté le terme EGALITE, qui impose une obligation de résultats !

Qu'il nous soit permis de dire d'emblée, pour rester dans le sujet du jour, que le

système scolaire ne sert pas qu'à former de parfaits petits soldats pour une production souvent difficile à cerner dans ses besoins et ses perspectives, mais que l'école est avant tout le moyen de transmettre des connaissances, d'apprendre à apprendre, de viser en priorité une formation à la citoyenneté active et, donc, à l'esprit critique.

Cela étant, force est de constater (et nous le disons depuis 1983) que nous disposons en Belgique francophone d'un des systèmes scolaires les plus inégalitaires et les plus "reléguants" du monde, et que si l'on veut aboutir à des concepts de formation pertinents, par exemple et entre autres, comme l'évoque le sujet de ce jour, pour concourir à une certaine logique de qualification et d'insertion professionnelle, cela doit être intégré dans un ensemble de changements dépassant les réformes cosmétiques.

Ainsi, rien ne sert de viser le changement de l'école, si l'on n'envisage pas d'abord une formation des maîtres identique pour tous les niveaux, adaptée à un travail qui préconise la détection immédiate des lacunes des élèves et leur remédiation instantanée, afin de les amener à l'heure dans les différents stades du cursus scolaire. Cela présuppose évidemment de revoir de fond en comble la formation initiale des enseignants, tant sur le plan des contenus que des garanties statutaires et salariales qui devraient découler de cette réforme.

Il ne s'agit nullement de critiquer les enseignants, mais de leur donner des armes, ce qu'ils demandent d'ailleurs, pour la plupart d'entre eux. Cette transformation se ferait bien entendu en concertation avec eux.

Au-delà de cette nécessité, la mise en place d'une réforme digne de ce nom implique un pilotage structuré à court, moyen et long termes quant à l'évaluation des besoins financiers et à l'élaboration d'une cohérence globale du modèle envisagé.

Petite remarque volontairement provocatrice : pour aller à plus long terme dans le sens d'une meilleure lisibilité du financement de l'enseignement et lui garantir un caractère réellement évolutif, on est en droit de poser la question de la gestion éventuelle de l'enseignement par la Région Wallonne vu les contraintes budgétaires dans lesquelles navigue tant bien que mal la Communauté Française depuis plus de vingt ans. C'est un débat qui devrait mériter un meilleur sort que certains sourires convenus et qu'en tout cas, à Liège, la CGSP Enseignement a mis à son programme.

Je ne vais pas reprendre par le menu toutes les mesures exposées dans le

mémoire commun des organisations syndicales fédérées par la FGTB, mais en venir à l'essentiel : l'enseignement qualifiant.

Ce dernier devrait être la suite logique d'un véritable tronc commun pluridisciplinaire ouvert aux intelligences manuelle, artistique et physique, et bien sûr à la connaissance. Ce tronc commun devrait, dans l'idéal, retarder au maximum la qualification proprement dite au profit d'une véritable formation polytechnique.

L'élève n'entrant de plain-pied dans le système qualifiant qu'à 15 ou 16 ans. Nous préconisons 16 ans. Parce que nous pensons que ce projet constitue une réponse forte à la relégation scolaire.

Je vous ferai remarquer que ce sujet n'est pas neuf : il est ouvert depuis le début des années 90. Aussi voudrais-je ouvrir ici une parenthèse, en reprenant le corps d'un article paru dans *Le Soir* en mars 1992, qui dit en substance des choses intéressantes :

“L'Union Wallonne des Entreprises s'est prononcée en faveur d'une organisation de l'enseignement reculant l'heure des choix à 15 ou 16 ans. Le schéma de l'école unique de l'UWE est assez similaire à celui que défend la CGSP. Les deux organisations préconisent pour la filière qualification le stage en entreprise s'inspirant de la formation en alternance.” Petite précision utile quand même, la CGSP amende le discours patronal sur ce point, disant que c'est l'école d'abord qui doit garder la main sur l'enseignement et en particulier sur la certification des stages en entreprise.

15 ans plus tard, nous nous retrouvons au pied du même mur, avec une réforme qui envisage timidement certains axes préconisés à l'époque et qui, on s'en serait douté, fait grand bruit dans le Landerneau, en provoquant énormément de réactions. A cet égard, le phasage de la réforme et une évaluation parallèle sont fondamentaux. En effet, ce n'est que lorsque les moyens nécessaires à l'adaptation des infrastructures et l'amélioration des équipements seront réalisés (les mesures prises en amont dans le maternel et le primaire générant les effets attendus) que les objectifs de la réforme du secondaire pourraient entrer pleinement dans leur phase de mise en pratique.

L'amélioration du système qualifiant doit se faire selon un phasage intégrant une période intermédiaire, bien entendu, afin de prendre en compte les élèves qui ne bénéficieront pas des effets de la réforme du fondamental. Il est en effet essentiel que, dès que possible, l'orientation vers la formation qualifiante procède d'un choix positif.

Il faut donc non seulement mettre en place les changements de manière progressive mais aussi prévoir pendant cette période transitoire une remédiation immédiate en parallèle. Il en va de la crédibilité de la réforme, en termes de faisabilité, d'égalité et de solidarité pour les élèves.

Notons en passant que le 1^{er} degré différencié prévu pour la rentrée 2008 pourrait faire obtenir le CEB (Certificat d'Etudes de Base) à de nombreux enfants qui ne l'ont pas et les remettre à l'heure dans une perspective d'insertion ultérieure, voire réorienter certains d'entre eux dans le circuit scolaire général.

La modularisation dont on reparle depuis peu, et notamment évoquée dans le Contrat pour l'Ecole, pourrait s'avérer un projet séduisant parce qu'elle permet de :

- replacer les élèves au centre de l'enseignement,
 - valoriser les réussites progressives (puisqu'un module réussi est un module acquis),
 - motiver les élèves,
- pour autant que la question de sa faisabilité, tant organisationnelle que budgétaire, trouve réponse.

Dans le premier projet connu de réforme du qualifiant, l'orientation systématique vers une formation en partenariat " EPS, CEFA, IFAPME, SFPME " ¹ (si le 1^{er} degré n'est pas accompli à 16 ans ou le 2^{ème} non accompli en 3 ans) nous a fortement interpellés, particulièrement vu les objectifs d'égalité et de solidarité que nous visons. Telle que présentée dans le projet initial de la réforme, en outre dans une filière à construire, cette orientation systématique risque de n'être qu'une manière d'organiser officiellement la relégation.

Nous ne sommes en effet pas convaincus :

- que les élèves en décrochage scolaire ou vivant une incompatibilité forte avec l'école trouveront à s'épanouir à travers une orientation quasi forcée,
- ni que ceux-ci trouveront leur voie dans l'apprentissage manuel.

L'enseignement technique et professionnel est sans doute celui où le taux d'abandon est le plus élevé. Il en va d'ailleurs de même pour le réseau de l'IFAPME qui a consacré une étude édifiante à ce sujet.

¹ Abréviations

EPS : Enseignement de Promotion Sociale ; CEFA : Centre d'Education et de Formation en Alternance ; IFAPME : Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises ; SFPME : Service Formation PME Bruxelles

Nous craignons par ailleurs que cette orientation forcée dévalorise le positionnement des opérateurs impliqués (EPS, CEFA, IFAPME, SFPME), et donc le public qui les fréquente.

Nous maintenons que :

- la décision de poursuivre la formation dans un CEFA ou dans un centre de formation PME doit être positive, c'est-à-dire que les jeunes doivent manifester la volonté de s'inscrire dans un apprentissage manuel, pourquoi pas ambitieux ;
- une orientation à l'issue du 1^{er} degré est précoce, et contradictoire avec la volonté de mettre le jeune en projet, au centre et acteur de sa formation puisqu'il n'en a ni les moyens, ni la maturité. De plus, des études montrent que plus l'acquis intellectuel est grand, plus l'apprentissage manuel est accessible.

Nous réaffirmons donc :

- la nécessité d'organiser progressivement un tronc commun véritable, c'est-à-dire pluridisciplinaire, jusqu'à 15 ou 16 ans ;
- la nécessité de construire une orientation positive, principe auquel s'oppose toute orientation systématique obligatoire.

Par ailleurs, nous soulignons l'importance de ne pas dévaloriser des opérateurs de formation, en leur réservant des publics mis en échec par le système scolaire (et cela dans l'intérêt des opérateurs, tout comme des publics jeunes et adultes y suivant une formation).

A l'égard de la proposition de stages professionnalisants qui fut, en son temps, abordée par la Ministre, nous rappelons :

- notre revendication d'établir un statut unique du jeune en alternance. C'est une question d'équité pour les jeunes ;
- or, premièrement, les stages professionnalisants sont une forme d'alternance et, deuxièmement, qui dit production dans l'entreprise, dit rémunération. Il est illusoire de croire que des jeunes, parce qu'ils sont en formation en entreprise, ne produisent pas ;
- notre définition de l'alternance comme une articulation entre deux temps et deux lieux : celui de la formation et celui de la production. Cette articulation doit faire l'objet d'un contrat à conclure entre trois parties : l'établissement scolaire (ou le centre de formation), le jeune et l'employeur. (M. André Brüll reviendra plus longuement sur le sujet, sans doute avec des nuances.)

L'organisation des stages doit être compatible avec la modularisation.

Les stages doivent être organisés, contrôlés et évalués par l'école.

Le projet de Contrat prévoit un stage dans un des Centres de Compétence, or ceux-ci sont répartis sur l'ensemble du territoire wallon tout en étant chaque fois ciblés sur un domaine spécifique. S'ils représentent un potentiel à utiliser, y accéder soulève forcément la question de la mobilité des élèves et des enseignants. Cet aspect semble avoir été rencontré dans le cadre de la création des Centres de Technologies Avancées, nous ne pouvons que nous en réjouir.

Pour terminer, je dirais que le qualifiant doit offrir la garantie que les élèves qui en sont issus peuvent accéder à l'enseignement supérieur à l'issue de leur 6^{ème} secondaire. Le niveau d'enseignement du qualifiant doit donc être tel, que les élèves le terminant aient toutes les chances de réussir dans le supérieur.

Enfin, nous insistons pour que les complémentarités et synergies prévues avec les Régions Bruxelloise et Wallonne soient efficacement pensées et intégrées. A cet égard, une attention particulière doit être portée quant à l'implication des interlocuteurs sociaux interprofessionnels dans la réalisation et l'évaluation du Contrat pour l'Ecole. Raison pour laquelle nous avons cherché à ouvrir le terrain de la problématique de l'enseignement aux associations interprofessionnelles, en réalisant ce mémorandum commun. Je vous remercie.

M. Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Vice-Président de la Fondation Jean Boets

Voilà un exposé où, partant du mémorandum commun FGTB-CGSP-SETCA, M. Didier Dirix soulève tout naturellement un certain nombre de problèmes que je qualifierais comme étant du ressort des syndicats, notamment lorsqu'il évoque les stages.

En la matière, je ne peux que l'appeler à la plus extrême prudence dans le choix des mots, surtout lorsqu'on parle des stages de façon globale, sans forcément rentrer dans les détails. Car, en effet, en 3^{ème} année de ce qu'on appelle maintenant les baccalauréats, la moitié de l'année consiste en stages ! Attention, donc, de ne pas lever un lièvre, à tout le moins quelque chose qui pourrait s'avérer dangereux, en employant des mots qui, mal compris ou mal interprétés par d'autres, pourraient dépasser votre pensée.

Je cède immédiatement la parole à M. Jean-Yves Ruykens.



M. Jean-Yves RUYKENS, Permanent Interprofessionnel, CSC Liège-Huy-Waremme

Bonjour à toutes et à tous. Suite aux excellentes interventions que nous avons déjà eu l'occasion d'entendre, je tiens tout d'abord à préciser que je participe à cette conférence-débat en qualité de Permanent Interprofessionnel à la CSC de Liège-Huy-Waremme, qualité sensiblement différente de celle de mon collègue de la CGSP Enseignement et, a fortiori, des orateurs qui l'ont précédé. En effet, je m'occupe essentiellement des travailleurs sans emploi (travailleurs privés d'emploi) et, partant, de toute politique " chômage " développée en Belgique ; c'est donc bien à ces titres que j'interviens ici, et non en tant qu'expert en matière d'enseignement ou de formation.

C'est sans doute pourquoi, s'agissant de " pénurie de main-d'œuvre ", je risque de délivrer un message qui ne fera peut-être pas plaisir à tout le monde. Mais n'est-ce pas le propre d'un débat de recueillir et d'échanger des points de vue contrastés ?

Veuillez noter d'emblée qu'en fait de "*pénurie de main-d'œuvre*", je reprends délibérément, sans forcément y souscrire, l'expression couramment usitée (notamment dans la presse) et qui était d'ailleurs au cœur de la précédente conférence-débat organisée par la Fondation Jean Boets avec Monsieur le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et du Commerce extérieur Jean-Claude Marcourt. Aussi mon exposé pourrait-il s'intituler :

" Pénurie de main-d'œuvre, une autre réalité ! "

" Pénurie de main-d'œuvre ! Piège à l'emploi ! " Voici bien un discours que l'on nous sert régulièrement. La situation est effectivement paradoxale : alors que la Région Wallonne compte 235.000 demandeurs d'emploi inoccupés, un nombre important d'offres d'emploi restent durablement insatisfaites ! Tout récemment, le Ministre Marcourt annonçait ainsi le chiffre de 40.000 emplois à pourvoir. Au-delà de ses seuls chiffres, qui renforcent bien souvent un discours simpliste à l'égard des chômeurs, il est essentiel de réfléchir aux causes réelles de cette situation.

Tout d'abord, je pense que cette " pénurie de main-d'œuvre " dont on parle tant est avant tout négative pour les demandeurs d'emploi, car cela renforce les préjugés à leur égard. Un discours se développe de plus en plus, selon lequel les chômeurs sont des profiteurs et préfèrent rester au chômage plutôt que d'aller travailler. C'est évidemment aussi faux que de dire que " les employeurs sont tous des tricheurs et des profiteurs qui méprisent leurs travailleurs ". Ça n'a pas de sens. C'est clair qu'il y a des personnes qui profitent du système (il y en aura toujours), mais il s'agit d'une minorité. Il faut donc cesser d'habiller tout le monde avec le même costume.

Le chômage reste une épreuve

Lorsque vous êtes privé d'emploi, entendre continuellement un discours culpabilisant est bien difficile à supporter. Il faut rappeler qu'être demandeur d'emploi n'est pas un choix personnel, mais la conséquence d'un système qui a pour seule logique celle du profit, et qui tient peu compte du sort des travailleurs. Même si la situation semble s'améliorer un peu (c'est du moins ce que les dernières déclarations en date nous invitent à penser), le chômage est encore bien trop important dans notre région. Il ne faudrait donc pas que le débat sur la " pénurie de main-d'œuvre " masque le problème numéro un : celui d'un chômage de masse que nous connaissons depuis trop longtemps et aux conséquences sociales désastreuses. Je le vois dans mon travail : chaque jour, des vies basculent à cause du chômage sans que l'on puisse vraiment s'y attendre. Le renchérissement du coût de la vie fait aussi que l'on tombe de plus en plus facilement dans la pauvreté. C'est pourquoi, quand on dit que les chômeurs sont des profiteurs, j'ai envie de demander : " Mais de quoi profitent-ils ? "

Des raisons multiples

Pour revenir à la " pénurie de main-d'œuvre " que connaissent certains domaines d'activités, il s'agit bien d'une réalité, même si les choses ne sont pas aussi simples que ce que l'on voudrait nous faire croire. Les principaux secteurs confrontés à ce problème sont : la construction, le transport, l'horeca et les soins de santé. Le problème ne vient pas toujours d'un manque de personnes compétentes ou peu motivées sur le marché de l'emploi, mais bien du fait que les personnes compétentes ne proposent pas ou plus leurs services. La question est de savoir pourquoi ? Comme le soulignent de nombreuses études sérieuses sur le sujet, les raisons sont multiples, mais on peut citer prioritairement : la mauvaise réputation du

secteur, les conditions de travail pénibles, les salaires indignes, la diminution de la qualité de vie (piège à l'emploi), etc.

Dans certains secteurs, le *turn-over* est tellement important que l'on a beau investir et donner des formations de qualité, au bout de 3 à 5 années, les travailleurs quittent le secteur, dégoûtés ! Ils mettent en avant les mauvaises conditions de salaire, de stress, d'organisation de vie, etc. Que faire ? Doubler les moyens en matière de formation ou rendre plus attractives les conditions de travail dans divers secteurs ? Il y a aussi le problème des pièges à l'emploi où, dans certains secteurs, les salaires pour un emploi à temps plein sont à peine supérieurs au salaire minimum interprofessionnel. Est-ce normal ?

Ainsi, quand on parle de " pénurie de main-d'œuvre ", de combien d'offres d'emploi non-satisfaites s'agit-il ? Où se situe cette pénurie ? Quel est le type d'emploi proposé ? Pour quelle rémunération ? Un cadastre précis de ces offres d'emploi non satisfaites devrait être réalisé et facilement accessible.

Secteur par secteur

Il est nécessaire d'aborder le problème de " pénurie de main-d'œuvre " secteur par secteur. On s'apercevrait que, si problème il y a, il est spécifique à chaque secteur et que les réponses à y apporter doivent être adaptées à la réalité du terrain. En effet, selon le cas, le problème peut être conjoncturel (lié aux fluctuations de l'activité économique), structurel (qualification inadaptée) ou frictionnel (diffusion insuffisante, attitude des employeurs ou des demandeurs d'emploi).

En conclusion, il est primordial d'identifier clairement les causes et origines des tensions observées autour des professions concernées. Il est nécessaire de revoir certaines conventions collectives de travail pour améliorer les conditions de travail, que ce soit au niveau du salaire ou de l'aménagement des horaires. Il est également important d'adapter l'enseignement et les formations pour mieux répondre aux besoins du monde du travail. Enfin, il est important que toutes les mesures prises pour remédier à ce problème soient régulièrement évaluées.

Voilà pour l'exposé proprement dit.

Je souhaiterais maintenant revenir sur divers points avec **quelques exemples concrets et quelques considérations plus terre-à-terre**.

Imaginons... *Je suis au chômage et j'ai envie de travailler. J'ouvre bien grand mes oreilles et j'entends régulièrement dire qu'il existe des opportunités dans le secteur du transport. (Mettons de côté le problème de concurrence avec les pays de l'Est, évoqué à raison tout à l'heure et qui constitue bien une difficulté nouvelle.) Comme beaucoup, bien qu'attiré par les possibilités promises par le secteur, je n'ai malheureusement pas les moyens de m'offrir le permis requis. Que fais-je ? Je me rends au Forem, où l'on m'inscrit. Dix mois plus tard (car on a gagné pas mal de mois au regard des anciens délais d'attente), je vais suivre ma formation pour, du moins je l'espère, obtenir mon permis. Ce faisant, je constate non sans surprise que, des chauffeurs, on en forme tout le temps ! Et curieusement, bien qu'il en sorte continuellement, on entend toujours le même discours : " il y a des pénuries ", " on ne trouve pas de chômeurs appropriés ", " c'est difficile de recruter ", etc.*

Bien. A partir de là, que fait-on ? On double encore les moyens en formation ou on se pose d'autres questions ? Selon des études réalisées par la CSC, le monde du transport est un des secteurs avec un des *turn-overs* les plus importants. En clair, après seulement 3, 4, 5 ans, de très nombreux travailleurs quittent le secteur ; ils ne veulent plus y aller ! Dès lors, que ces rejets massifs et particulièrement précoces adviennent pour de bonnes ou de moins bonnes raisons, il est urgent de se poser des questions. Sans automatiquement répondre par un accroissement des moyens en formation. Sans forcément augmenter encore et encore l'aide apportée aux gens pour obtenir leur permis de conduire. Car ces moyens ne rendront pas moins pénible un métier de toute évidence difficile, stressant, aux conditions de travail guère enviables et entraînant une organisation de vie malaisée. Il y a donc certainement d'autres questions et d'autres réponses à apporter, en partant notamment du principe que la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui a évolué.

Je reprends mon exemple. *Je suis demandeur d'emploi, j'ai réussi mon permis et je suis donc plus décidé que jamais à chercher du travail. Quel est mon premier réflexe ? Je vais sur Internet. (D'aucuns diront peut-être que c'est un mauvais réflexe et qu'on devrait apprendre aux gens à chercher autrement, mais le fait est qu'aujourd'hui, c'est la première chose que feront toutes les personnes qui ont accès à Internet.) Je me connecte donc sur le site du Forem et j'effectue une recherche pour savoir combien d'emplois, toujours dans le secteur du transport, sont disponibles dans la région...*

Bon, entre nous, je vous invite à faire de même en effectuant d'emblée une recherche nationale, parce qu'autrement, vous risquez d'être déçus ! Même comme cela, vous verrez que vous trouverez très peu d'offres d'emploi. Dès lors, où sont-

elles ? Pour le chômeur lambda, mystère ! Dès lors et de manière plus générale, lorsque j'entends Monsieur le Ministre Marcourt évoquer 40.000 emplois vacants, je me dis qu'il manque, le cas échéant, un instrument ou des méthodes pour dire aux premiers intéressés où sont ces emplois !

Pour poursuivre mon exemple dans le monde du transport, il est vrai qu'on constate que le secteur, aujourd'hui encore, recrute sur base du bouche-à-oreille. Une situation que je peux évidemment comprendre : si j'étais moi-même patron d'une petite société de transport et que je venais d'acheter des camions bien chers avec tout l'équipement ad hoc, je tiendrais certainement à les mettre dans les mains de personnes qui m'ont été recommandées. Toujours est-il que si le bouche-à-oreille reste un moyen privilégié de recrutement pour le secteur, c'est donc un aspect extrêmement important du problème, dont les personnes responsables de l'emploi doivent absolument tenir compte.

Enfin, toujours pour ce même secteur du transport, de quel type d'emplois parlons-nous ? On nous dit trois fois plutôt qu'une : " Il y a de l'emploi ! " Effectuez vous-même une recherche au Forem et vous verrez que cette pléthore annoncée d'emplois varie, selon les semaines, entre 10 et 70 offres. Qui plus est, une majorité d'entre elles proposent des contrats via des agences intérimaires. En l'occurrence, la question est moins de s'interroger sur le bien-fondé ou non d'une certaine généralisation du travail intérimaire, que de comprendre que certains demandeurs d'emploi ont évidemment besoin de garanties tout autres, pour s'embarquer dans un secteur comme le transport, et ainsi accepter de modifier leur vie de manière très conséquente.

Autre problème de " pénurie ", autre exemple bien connu en région liégeoise : celui des *tourneurs fraiseurs*. En ce moment même, des entreprises régionales réputées en cherchent encore. Alertés par cette question il y a déjà quelque temps, le Forem et le Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation ont mené l'enquête. Commenant par le commencement, ils ont tout naturellement relevé combien de demandeurs d'emploi, en région liégeoise, sont tourneurs fraiseurs : de mémoire, à peu près huit cents, pour environ trois cents emplois à pourvoir. Dès lors, chacun aura compris que, si problème il y a, c'est que les exigences patronales ne s'arrêtent pas là !

Que cherchent en réalité les employeurs ? Quels sont les critères qu'ils souhaiteraient voir satisfaits, pour procéder à l'engagement de 300 de ces 800 personnes ?

Souvent, la première exigence par rapport à ces personnes est qu'elles aient au minimum un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Il faudrait en outre qu'elles puissent entrer dans la catégorie des travailleurs pour l'engagement desquels les employeurs bénéficient de telle ou telle aide à l'emploi. Par ailleurs, il faudrait que ces personnes s'avèrent être calmes, flexibles, résistantes au stress, soumises, précises, acceptant des remontrances, ... Pourquoi ? Parce que dans un secteur au demeurant très pointu, une remarque désobligeante se conçoit, pour certaines pièces, au millième près ! A partir de là, et quand bien même ces remarques seraient fondées, force est d'admettre que les travailleurs recherchés ne sont pas nécessairement les tourneurs fraiseurs inscrits au Forem. Notamment parce qu'une majorité d'entre eux ont au mieux leur diplôme ou certificat d'école primaire, ont plus de 45 ans, etc. Autrement dit, le moins que l'on puisse constater est effectivement un sérieux hiatus entre l'offre et la demande !

Dès lors, si, demain, on veut résoudre ces problèmes de "pénurie" tout en ayant 235.000 demandeurs d'emploi sur les bras, on doit reproduire ce travail d'enquête secteur par secteur. En gros : identifier les causes, proposer des actions et, bien entendu, contrôler et évaluer — sachant que cette dernière démarche est très inhabituelle. Soyons francs, en effet, et reconnaissons que nous sommes davantage prompts à imaginer et mettre en place des plans pour résorber le chômage, que de les contrôler et les évaluer honnêtement et sereinement. Sans doute devons-nous aussi évoluer de ce côté-là.

Que constatons-nous en effet ? Au cours des dernières années, on a accordé de plus en plus de moyens au Forem, on a créé des Centres de Compétence ultra performants (tout le monde les loue, que ce soit au niveau patronal, syndical ou politique), on a structuré les asbl d'insertion socioprofessionnelle (telles que OISP ou EFT)¹, on a développé de façon très significative les formations sectorielles (donc prises en charge par les secteurs), on a mis en place divers dispositifs (comme les chèques-formations) pour aider à former les travailleurs déjà dans l'entreprise, "on a accepté" (avec des guillemets et sans doute serait-il plus juste de dire que certains ont accepté) que les coûts y relatifs soient de plus en plus déplacés vers la collectivité. (Songez que le Forem, c'est quand même 4 millions d'heures de formation par an, de même que les asbl d'insertion socioprofessionnelle !) Tout cela étant accompli, fait-on mieux aujourd'hui qu'hier pour l'emploi ? Le doute est permis, d'autant que rien n'est vraiment transparent. J'entends notamment par là qu'il reste à produire, au niveau des institutions, un

¹ Abréviations

OISP : Organisme d'Insertion SocioProfessionnelle ; EFT : Entreprise de Formation par le Travail

nécessaire travail de mise en place de grilles d'analyse (acceptées et connues de tous), pour qu'on puisse — enfin — avoir une idée précise des situations rencontrées. Après, et seulement après, nous pourrions prétendre y apporter tous ensemble des réponses adéquates et développer — si nécessaire — de nouveaux moyens. (Je crois qu'en fait, les moyens existent, mais je ne suis pas certain qu'ils soient utilisés par les bonnes personnes.)

Mon propos n'est bien sûr pas de nier un bien réel problème de "pénurie de main-d'œuvre". Mais nous ne devons pas oublier que sa résolution passe obligatoirement par une réflexion, et notamment au sein de l'enseignement, sur les publics les plus précarisés, les plus démunis, et dont les perspectives futures, il faut oser le dire, sont à des années-lumière de l'emploi ! Or, ces personnes, nous ne pouvons pas les sacrifier. Lorsqu'on sait qu'en Wallonie subsistent 10 % de la population analphabètes (sans même s'étendre sur une recrudescence de l'illettrisme et de l'inculture), je pense qu'il est des questions plus urgentes que celles relatives à la mise en place de nouveaux dispositifs de formation.

En fait de formation, posons-nous cette question toute simple : avant, pourquoi suivait-on une formation, pourquoi y allait-on ? Pour se faire plaisir, pour acquérir un mieux, pour décrocher un emploi, pour gagner un meilleur salaire, pour obtenir une meilleure reconnaissance, ... Et aujourd'hui ? Dans certains cas, près de la moitié des formés concèdent qu'ils se forment parce qu'ils y sont obligés ! En réalité, les sans-emploi se forment pour ne pas être exclus du chômage (voire de toute couverture sociale), tandis que les travailleurs se forment pour ne pas être exclus de l'emploi. Le moins que l'on puisse dire est que le climat a radicalement changé !

Un dernier exemple, déjà évoqué par Monsieur Fagnant, celui des *Ingénieurs*. Je suis parfaitement d'accord avec vous pour reconnaître qu'existe un important problème de désaffection des études d'Ingénieur, mais expliquez-moi comment il est possible que les ingénieurs sortant actuellement de nos écoles liégeoises patientent jusqu'à 6, 7, 8, 9 mois, avant de trouver un emploi. Et lorsqu'ils sont enfin engagés dans les entreprises, ils sont embauchés sous contrats FPI (Formation Professionnelle Individuelle) ! On leur fait signer des contrats de 6, voire 3 mois. Croyez bien qu'à partir de ce constat, je n'en demeure pas moins persuadé qu'au niveau de l'enseignement, il faut absolument faire quelque chose pour attirer de futurs Ingénieurs, mais reconnaissons que tous ces moyens dépensés en Formations Professionnelles Individuelles, nous devrions pouvoir en faire autre chose. Je pense qu'il est urgent de le comprendre, et de l'entendre. Je vous remercie.

M. Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Vice-Président de la Fondation Jean Boets

“ 235.000 demandeurs d'emploi et pénurie de main-d'œuvre ? ”, s'interroge M. Jean-Yves Ruykens, qui soulève très justement le problème des *turn-overs*. Monsieur Ruykens a pris l'exemple des chauffeurs. Un domaine que nous connaissons bien dans l'enseignement est celui des infirmières. Il est incontestable que certains métiers qui sont faciles à aborder lorsqu'on a 25 ans et qu'on n'a pas d'enfants deviennent plus délicats à assumer par la suite.

S'agissant du travail intérimaire et autres contrats FPI, Monsieur Ruykens devrait aussi savoir que même les jeunes diplômés s'engageant dans des carrières universitaires commencent tous par des contrats à durée déterminée, quand ce ne sont pas carrément des “ contrats ”, avec des guillemets, à 2 ou 3 mois. A 35 ans, certains sont toujours chercheurs à l'université avec un contrat de six mois ! C'est la réalité : ce n'est malheureusement pas nouveau et ce n'est malheureusement pas près de s'arranger. Ramené au niveau des Ingénieurs, il va de soi que le problème n'en est que plus interpellant. Mais le fait est qu'un Ingénieur n'a plus automatiquement, ni directement, accès à un emploi, et encore moins à un emploi à durée indéterminée. Je crois que c'est une question d'évolution de société, en effet.

La capacité de l'enseignement à former de façon unanimement et immédiatement opérationnelle est un autre problème auquel nous sommes tous confrontés aujourd'hui. Auparavant, nous avions une idée très précise du type de formation que nous devons dispenser aux futurs travailleurs des grosses entreprises ; dès lors que le paysage économique s'est fragmenté en une myriade d'entreprises de taille réduite, les anciens repères n'ont plus cours. C'est ici que nous rejoignons ce qu'expliquait tout à l'heure Monsieur Didier Dirix, en insistant sur le fait qu'aujourd'hui, l'enseignement de plein exercice doit avant tout former des personnes polyvalentes. Et à partir de là, il faut dès lors organiser par la suite — que ce soit au Forem ou dans l'Enseignement de Promotion Sociale — une formation complémentaire, davantage pointue et ciblée.

Sans doute reviendrons-nous encore sur ces problèmes durant notre débat. Toujours est-il que je remercie déjà Messieurs Dirix et Ruykens de nous avoir ouvert des pistes intéressantes. La parole est maintenant à Monsieur André Brüll, Permanent Enseignement de la CSC Liège-Huy-Waremme.



**M. André BRÜLL, Permanent Enseignement,
CSC Liège-Huy-Waremme**

Je tiens avant tout à remercier la Fondation Jean Boets de nous donner une fois de plus l'occasion de "refaire le monde" tous ensemble. Et, en effet, c'est bien notre mission de réfléchir, critiquer, construire, tenter d'adapter et d'améliorer sans cesse notre enseignement dans un monde en constante évolution.

Comment l'enseignement qualifiant et la formation professionnelle peuvent-ils **réduire le paradoxe entre le "besoin de personnel qualifié" exprimé de manière pressante par les entreprises et la réalité des chiffres du chômage ?** Fameux défi !

Voyons tout d'abord les **ingrédients** indispensables pour y arriver :

Avant tout, il faut garantir que notre société mette tout en œuvre pour permettre à tous les jeunes d'atteindre les **objectifs du décret "Missions"**. Parce qu'avant de former des professionnels, nous formons des femmes et des hommes. Nous devons donc fournir aux jeunes les outils d'analyse nécessaires à la compréhension de la société dans laquelle ils doivent vivre et qu'ils doivent contribuer à faire évoluer.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la formation professionnelle, **il faut s'assurer que les jeunes vont quitter l'enseignement avec un vrai métier !** C'est-à-dire avec les compétences d'un métier qui existe, d'abord, qui a été **identifié et décortiqué par les interlocuteurs sociaux**. Ça, c'est la responsabilité de la **CCPQ** (Commission Communautaire des Professions et Qualifications, qui doit être prochainement "redéployée").

Il faut ensuite des **ressources humaines** : les enseignants et les formateurs. Chaque fois que c'est possible, des professionnels qui ont un diplôme, un titre pédagogique et de l'expérience professionnelle. A défaut, des gens qui font la preuve, à travers un parcours du combattant, qu'ils atteignent le même niveau que ceux qui ont le titre requis. Je pourrais m'étendre sur le sujet des ressources humaines qui est un sujet de prédilection des organisations syndicales (conditions

de travail, formation continue, ...), mais ce n'est pas l'objet premier de la conférence-débat du jour. Voyons plutôt un dernier ingrédient, indispensable pour tenter de répondre au défi posé.

On va donc ajouter à cela la mise à disposition d'un **équipement technique de base** dans tous les établissements qualifiants et d'un **équipement de pointe** dans les **CTA** (Centres de Technologies Avancées) et dans les **CdC** (Centres de Compétence).

Mais quand on a les ingrédients, on a besoin d'une **recette** ! Une méthode susceptible de plonger les jeunes dans la réalité du monde du travail, pour leur permettre de construire des repères, de savoir ce qu'on attend d'eux, d'avoir une première expérience professionnelle. Pour cela, deux variantes sont proposées : l'enseignement qualifiant avec ses stages, d'une part, et la formation en alternance, d'autre part.

Les atouts de la formation en alternance

C'est sur la formation en alternance que j'ai choisi de mettre l'accent aujourd'hui. Parce que je pense que ce mode d'organisation de la formation a un **atout majeur** pour relever ce fameux défi : il s'agit de la **durée importante d'immersion du jeune dans l'entreprise, sans perdre le contact avec la formation générale et technique offerte par le Centre ; tout en gardant le cadre global de la formation, garanti par un accompagnement adéquat.**

Je veux mettre en évidence 4 conséquences positives de cet atout, à savoir :

1. Ça permet de répondre aux besoins de certains jeunes et aussi de favoriser l'apprentissage de certains métiers qui nécessitent beaucoup de pratique.
2. Comme le jeune participe à la vie de l'entreprise dans laquelle il travaille, il doit suivre les évolutions de cette entreprise. Il n'a pas le choix. C'est un apprentissage important.
3. A l'issue de sa formation, il a beaucoup plus de chances d'être directement opérationnel sur le marché du travail.
4. Dans le courant de sa formation, le jeune a régulièrement l'occasion de tester sa motivation face aux exigences du métier qu'il apprend. Mais il n'est pas seul : l'encadrement dont il dispose au Centre et dans l'entreprise doit l'aider à faire face aux difficultés et l'aider à s'adapter à ces exigences.

Conclusion :

L'alternance serait donc la recette idéale pour obtenir une main-d'œuvre qualifiée, directement opérationnelle et au fait des exigences et des contraintes du monde du travail, tout en étant familiarisée avec la culture du secteur dont elle relève !

L'alternance serait donc la panacée de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle !

Pourtant, quand on observe les chiffres, on se rend compte que l'alternance est en croissance, sans jamais avoir vraiment décollé...

Alors qu'est-ce qui coince ? Je retiens deux grandes causes au manque de succès de l'alternance : les effets de relégation et les concurrences.

Relégation !

On sait que les jeunes arrivent trop souvent dans une formation en alternance après avoir été réorientés à plusieurs reprises sur base de leurs échecs (par choix négatif ou attestation d'orientation B avec restriction). Là encore plus qu'ailleurs, les jeunes ont trop souvent perdu leurs repères et sont blessés par les échecs et rejets successifs qu'ils ont vécus. Ce sont donc des jeunes démotivés, déstructurés, qui expriment plus facilement leur ras-le-bol par de l'agressivité. Cela marque la filière et la dévalorise aux yeux du monde de l'entreprise. En effet, les patrons insistent sur l'aspect social (" savoir être ") des jeunes qu'ils accueillent. En l'occurrence, ils citent : " la ponctualité, l'assiduité au travail, la sociabilité avec les collègues et les extérieurs, l'adaptation au cadre de travail, le rapport à l'autorité, la présentation, la compréhension des consignes, l'initiative. " (Union Wallonne des Entreprises – Union des Classes Moyennes)

Quoi qu'il en soit, il faut lutter contre ces mécanismes de relégation et mettre tout en œuvre pour que les jeunes s'inscrivent par choix dans une formation en alternance, avec un projet professionnel...

Concurrences !

Pour vous montrer les difficultés qui freinent le développement de l'alternance, j'ai pris le parti de mettre en évidence les principales logiques de concurrence... qui sont contre-productives et source de gaspillage de moyens. Et ce sont toujours les jeunes qui en subissent finalement les conséquences. Quand certains érigent la concurrence en garant d'une meilleure qualité et d'une plus grande efficacité, nous constatons tout le contraire et préférons la coopération et la complémentarité.

Mais quelles sont les concurrences en présence ? Je les classerai en deux catégories : celles qui sont présentes dans l'enseignement de manière intrinsèque et celles qui sont spécifiques à l'alternance.

1. Concurrences inhérentes à l'organisation de notre enseignement

Il s'agit bien entendu de la **concurrence entre les réseaux**. Pour ce qui concerne l'alternance, cela a porté un lourd préjudice au fonctionnement des CZA (Conseils Zonaux de l'Alternance). Vous savez, ces conseils composés de représentants des CEFA de tous les réseaux. Il faut bien constater que, dans la plupart des zones, ces CZA fonctionnent à une fréquence minimale et n'assument pas la mission prioritaire dévolue par le décret, à savoir coordonner la recherche de contrats et de conventions auprès des entreprises de la zone. Cela affaiblit l'alternance organisée dans l'enseignement.

Mais aussi, la concurrence au sein d'un même réseau d'enseignement, par exemple **entre l'alternance et le plein exercice**. D'une part, on constate une crainte de voir basculer un grand nombre d'élèves du plein exercice vers l'alternance. Il faut bien reconnaître que cette crainte s'est présentée aussi bien du côté des Pouvoirs Organisateurs que du côté des Organisations Syndicales, pour des raisons différentes. D'autre part, l'alternance a parfois été utilisée de manière à maintenir des options en difficulté, ce qui ne répond évidemment pas à l'objectif de départ. Et cela a parfois perverti l'offre de formation en alternance dans l'enseignement.

On pourrait ajouter aussi la concurrence entre les stages et les contrats de formation en alternance, qui risque de s'accroître par la systématisation des stages professionnalisants, telle que prévue par le Contrat pour l'Ecole.

2. Concurrences spécifiques à l'alternance

La concurrence **entre les 2 grands opérateurs d'alternance** : les **CEFA** (Centres d'Education et de Formation en Alternance) et **l'IFAPME** (Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises). Ils ont des objectifs différents puisque les CEFA sont soumis au décret Missions, tandis que l'IFAPME relève de la formation professionnelle, qui a pour objectif prioritaire la mise à l'emploi. Actuellement, on constate une tendance à mettre sur le même pied les deux opérateurs, alors que leurs missions et contraintes sont différentes et leurs spécificités encore bien réelles. La certification reste à la Communauté Française, mais les jeunes apprentis pourront obtenir le CESS via la réussite d'un module de 480 périodes organisé par la Promotion Sociale.

En septembre dernier, un projet de la Ministre Arena a été soumis à concertation et vise à renforcer l'attractivité de l'alternance en mettant en place une structure unique de pilotage de l'alternance là où il existait un fouillis de conseils, commissions, bureaux, dépendant tantôt de la Communauté Française, tantôt des Régions Wallonne et Bruxelloise. Dans ce projet, l'intention était de confier ce pilotage à Altis, structure issue et très liée à l'IFAPME, en revoyant de fond en comble sa composition et son fonctionnement. Mais ce choix n'apparaît évidemment pas neutre.

Je citerai un dernier foyer de concurrence, qui se joue au niveau du **statut des jeunes en alternance**. Dans un contexte où l'offre de contrats est insuffisante pour répondre à la demande globale telle que posée dans le Contrat pour l'Ecole, les entreprises mettent les différents statuts en concurrence et prennent ce qui leur convient le mieux, c'est-à-dire les jeunes qui pourront participer au moindre coût et de manière rapidement rentable à la production — sans toujours se soucier des autres aspects. Pour éviter ce mécanisme qui tire le statut des jeunes en alternance vers le bas, les organisations syndicales réclament un statut unique de qualité pour tous les jeunes en alternance, qui offre une couverture sociale correcte et une rémunération juste, qui remplacerait les statuts actuels tels que la CISP (Convention d'Insertion Socio-Professionnelle), le RAC/RAJ (Régime d'Apprentissage Construction/Jeunes), le CAI (Contrat d'Apprentissage Industriel) et le Contrat d'Apprentissage (IFAPME).

En conclusion, il semble que l'alternance soit une filière particulièrement pertinente pour répondre au problème posé par la pénurie, pour autant que l'on puisse garantir une offre suffisante de contrats pour les jeunes qui s'y engagent et que l'on parvienne à régler les problèmes de relégation et de concurrence qui la minent et l'empêchent de se développer.

M. Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Vice-Président de la Fondation Jean Boets

Merci Monsieur Brüll. Vous nous avez très justement rappelé qu'une des missions prioritaires, si pas LA mission essentielle de l'enseignement, est de former des hommes et des femmes — et j'ajouterais des citoyens. Cette conception de l'enseignement revêt en effet une importance toute particulière, au moment où l'on constate la résurgence de l'extrême droite sur tout le continent européen.

Par ailleurs, vous avez souhaité insister sur la formation en alternance. Sachez qu'il

y a plus de 20 ans, époque à partir de laquelle l'alternance s'est développée, l'Enseignement de la Province de Liège avait organisé un important colloque sur le sujet. Pour bien vous situer les choses, je vous rappelle, comme évoqué tout à l'heure, que c'est en 1984 qu'intervient la création pour le moins nébuleuse de l'Enseignement à Horaire Réduit. Par la suite et avec l'entrée en vigueur du décret de 1991, les choses deviendront plus claires pour l'EHR ; idem un peu plus tard pour les CEFA. Mais durant ces années 80, époque à laquelle nous menions cette réflexion originale sur l'alternance, nous manquions de repères. Aussi nous sommes-nous tournés vers l'Allemagne, qui avait déjà une expérience en la matière, pour observer leur fameux " Dual System ".

Toutefois, si l'on admet que ce qu'on appelle communément " l'alternance " obéit à des contextes spécifiques, avec des mises en œuvre particulières, on sera d'accord sur le fait qu'il n'est ni évident, ni facile, de trouver des partenaires, pour mettre concrètement en œuvre sa généralisation. Quelles que soient les formules d'alternance retenues (au sens large), nous revenons toujours au même point et rencontrons toujours les mêmes difficultés, qui, pour l'enseignement, peuvent se résumer comme suit : " il faut un interlocuteur ! " C'est encore plus vrai à partir du moment où les grands partenaires du passé ont disparu, pour céder la place à des petites entreprises. Tout comme vous augmentez le risque qu'un dispositif conçu hier ne soit plus nécessairement adapté à aujourd'hui et encore moins à demain et ce, malgré la permanence du système scolaire et sa bonne volonté.

Ô paradoxe, dans le même temps, au niveau de l'enseignement supérieur, nous n'avons pratiquement connu aucune difficulté à développer les stages des élèves de 3^{ème} année. D'une part, il s'agit moins de " stages de production " que de " stages de service ". D'autre part, ces élèves effectuent leur stage dans la perspective de leur travail de fin d'études. De quoi disposer d'éléments motivés, qui n'exigent aucun traitement ! Qui plus est, les meilleurs sont facilement repérés, pour être immédiatement engagés dans un environnement qu'ils connaissent déjà. C'est ainsi qu'on voit arriver dans les jurys des représentants d'entreprises, qui viennent engager des étudiants déjà repérés à la sortie des délibérations. On voit donc bien, une fois encore, que des pratiques qui étaient jadis courantes au niveau de l'enseignement secondaire technique et professionnel, et désormais révolues à ce niveau, trouvent leur prolongement, cette fois au nouveau des graduats, aujourd'hui appelés baccalauréats.

Je cède maintenant la parole à Monsieur Marc Goblet, Président de la FGTB Liège-Huy-Waremme.

M. Marc GOBLET, Président de la FGTB Liège-Huy-Waremme



Merci Monsieur Fagnant, pour ces éclairages que vous nous apportez, qui sont ceux du pédagogue et de l'historien de formation que vous êtes. J'en profite pour remercier la Fondation Jean Boets d'assurer la continuité de ces conférences-débats, consacrées à l'emploi et au développement économique régional, en relation avec la culture technique.

Dans cette perspective très importante de besoins en personnel qualifié, en Wallonie, quelle place peuvent jouer, d'une part, l'enseignement technique et professionnel, et d'autre part, la formation professionnelle ? L'un et l'autre me semblent en effet différents : j'aime à le préciser d'emblée, soucieux de bien clarifier les choses.

J'estime pareillement important que l'on puisse mener, sur le sujet qui nous occupe, une triple réflexion, au départ des mondes politique, syndical et patronal. Mon vœu le plus cher est que nous puissions confronter les idées de tous ces acteurs, pour, demain, mener une politique concertée en faveur du développement de la Wallonie qui soit aussi une politique en faveur des gens, et en particulier des jeunes.

Aussi suis-je convaincu que nous devons venir à une journée de réflexion telle que celle-ci avec des considérations sans tabous, en osant parler vrai et en ne se sentant pas tenus par des approches étriquées. En effet, si nous ne nous bousculons pas un peu les uns les autres, nous ne ferons rien évoluer.

Voilà aussi pourquoi j'articulerai ma présente intervention en deux phases : d'abord avec un exposé introductif proprement dit, ensuite avec quelques réflexions plus libres, que m'inspirent déjà les interventions extrêmement intéressantes qui m'ont précédé.

Dans un premier temps, revenons donc succinctement sur les **défis** des métiers dits “ manuels ” :

- 1) **dégradation de la qualité de l’enseignement** technique et professionnel, qui finit par ne plus cadrer avec la réalité des entreprises,
- 2) orientation des étudiants vers l’enseignement technique, professionnel, voire l’alternance, par dépit plutôt que par choix (**filières de relégation**),
- 3) **image globalement peu séduisante** des métiers manuels,
- 4) **érosion constante du nombre de candidats** travailleurs formés,
- 5) **difficultés de recrutement dans certains secteurs** : recherche chaque année de 22.000 jeunes ouvriers rien que dans le secteur de la construction wallonne,
- 6) **ouverture du marché du travail** à la main-d’œuvre bon marché en provenance des nouveaux Etats membres (surtout dans les métiers manuels),
- 7) directive européenne sur le **détachement temporaire de travailleurs** permettant déjà actuellement à des entreprises d’occuper des travailleurs venant de nouveaux Etats membres à un prix que même le secteur de la réinsertion ne peut concurrencer.

Le plus grand défi est donc de **former nos jeunes rapidement et efficacement ou ils seront remplacés par des travailleurs étrangers** et, dans ce cas, probablement perdus à vie pour notre société.

Le Gouvernement Wallon a chargé le FOREM de mettre sur pied un plan intégré de lutte en faveur des métiers pour lesquels il existe des difficultés de recrutement. Il s’agit d’analyser pourquoi tel métier ou tel groupe de métiers est dit “ en pénurie ”, d’écouter les différents acteurs concernés, chefs d’entreprise, travailleurs, représentants sectoriels, demandeurs d’emploi, puis de mettre en œuvre des formations professionnelles là où c’est nécessaire. Dans cette logique, le FOREM devient un lieu de passage presque obligé pour décrocher un emploi.

Il faut non seulement agir avant (c’est-à-dire durant la période d’enseignement obligatoire), mais également favoriser le passage de l’enseignement directement vers l’emploi, et non vers une autre formation.

1) Pendant la période d'enseignement obligatoire, il faut :

- revoir les différents type de contrats rencontrés dans l'alternance afin d'en simplifier le fonctionnement,
- réaliser une filière unique de l'alternance afin de stopper net la concurrence malsaine entre les CEFA et les autres niveaux/réseaux,
- mettre en place des systèmes de “ formation-engagement ” avec les entreprises ou les secteurs du bassin d'emploi afin, d'une part, d'orienter et de former directement les élèves dans les secteurs porteurs et, d'autre part, leur offrir un emploi en concordance dès leur sortie,
- ouvrir plus de places de stages dans les entreprises.

Pour ce faire, et compte tenu qu'en Belgique, les entreprises n'investissent pas suffisamment dans leur capital humain, nous proposons qu'elles soient tenues de consacrer 1 % de leur masse salariale à l'accueil de nouveaux stagiaires, par exemple via la création d'un fonds intersectoriel paritaire. Ce pourcent correspond grosso modo à la différence entre la norme de 1,9 % de la masse salariale censée être consacrée à la formation et ce qui y est effectivement consacré. Ainsi, pour 2006, on peut estimer qu'un tel prélèvement se monterait à 1,1 milliard d'euros. Avec un coût moyen global de près de 3.700 euros, 303.000 nouvelles places de stages en alternance pourraient être dégagées par an.

Hypothèses : âgé de 17 ans, 32 h/semaine, contrats CISP, 6 CP retenues pour le calcul du coût moyen (124, 201, 302, 112, 314, 111).

2) Pour assurer la transition

- le Gouvernement Wallon planche actuellement sur une remise en selle du tutorat. Il s'agirait notamment de “ professionnaliser ” les tuteurs en les détachant partiellement de la production et en les formant à devenir formateurs. Nous nous réjouissons d'une telle mesure tout en attirant l'attention sur l'importance des conditions de mise en œuvre de cette mesure ;

- les entreprises doivent apprendre à prévoir et communiquer sur leurs futurs besoins en main-d'œuvre. Ainsi, il sera plus aisé pour le Forem mais aussi pour les filières de formation en alternance d'orienter les candidats vers les secteurs porteurs ;
- des mesures comme les PFI (Plans de Formation Insertion) doivent être encouragées. Toutefois, il faut s'assurer qu'elles touchent bel et bien la population visée (c'est-à-dire les moins qualifiés, ce qui ne semble pas être le cas des PFI actuellement) et, en outre, que le Forem suive suffisamment les travailleurs-stagiaires.

Avec un prélèvement équivalent à 1 % de la masse salariale, un fonds intersectoriel paritaire pourrait théoriquement soutenir entre 41.000 et 523.000 PFI par an. Plus réalistement, on peut compter sur le financement de près de 187.000 PFI par an.

Hypothèses : 3 niveaux de salaire horaire (7, 10 et 14 euros/h), 3 durées du PFI (1, 3 et 6 mois).

Enfin, d'une manière générale

Il faut éviter que les étudiants choisissent les filières techniques et professionnelles ainsi que la formation en alternance par défaut. Il faut dès lors réfléchir et travailler à l'image des secteurs dits manuels. En tant que syndicats, nous pouvons diffuser vers nos affiliés une information claire et objective sur l'utilité de ces métiers, sur le fait que ces métiers ne sont ni sales ni dégradants, sur le fait que dans certains secteurs les salaires sont intéressants, ... Toutefois, il appartient aux entreprises de prendre leurs responsabilités. Elles ne peuvent s'émouvoir des difficultés de recrutement et en même temps précariser les contrats de travail, flexibiliser les horaires et encore moins menacer de délocalisation. Tout ça se paye en terme d'image.

Voilà pour le premier volet de mon intervention, reprenant l'essentiel de la réflexion menée par la FGTB Liège-Huy-Waremme sur le sujet du jour.

Comme promis, je souhaiterais maintenant compléter mon intervention avec **quelques remarques inspirées par les exposés précédents.**

A l'instar de Monsieur Fagnant, je suis convaincu que l'histoire nous permet de mieux comprendre les problèmes auxquels nous sommes confrontés. Aussi me permettrai-je, quant à moi, de vous rappeler combien le choc pétrolier de 1973 est un élément historique déterminant. Je vous rappelle que la Belgique comptait jusqu'alors, en tout et pour tout, 50 à 70.000 chômeurs indemnisés. Suite au choc pétrolier et dès les années 80, la Belgique s'est retrouvée avec 500.000 chômeurs complets indemnisés : une véritable explosion ! Et, en effet, c'est sous le poids du coût budgétaire que représentait ce nouveau chômage de masse que fut menée une réflexion pour s'attaquer au nombre de chômeurs. Une des solutions a dès lors été de porter l'obligation scolaire de 14 à 18 ans... Hélas, en ne se donnant pas les moyens de suivre une politique qui aurait pu être positive et ce, en accroissant les chances du plus grand nombre de disposer d'une formation générale de base plus importante, au sein d'un enseignement à durée étendue.

S'agissant de moyens, et avant même toute question relative à un juste équilibre à atteindre entre enseignement général, d'une part, et enseignements technique et professionnel, d'autre part, la priorité des priorités eût été, tout d'abord, de rendre l'enseignement davantage égalitaire. Cela sous-entend, nécessairement, de renforcer les enseignements maternel et primaire, pour faire en sorte que les jeunes confrontés à la nouvelle obligation scolaire puissent, en termes d'orientations d'études et d'existence, poser de vrais choix aux bons moments.

Au lieu de quoi, on a laissé en quelque sorte proliférer les inégalités, en fonction des origines sociales, économiques, et j'ose même dire ethniques, des uns et des autres. On a du même coup laissé s'installer une logique de relégation (plutôt qu'une logique de choix volontaire et motivé) entre enseignements général, technique et professionnel. Par ailleurs, à partir du moment où le travail technique lui-même était de plus en plus déconsidéré, la plupart des parents, parfois techniciens eux-mêmes, ont voulu a priori pousser leurs enfants " vers les études " — entendez " vers le général " — quand bien même cela ne leur convenait manifestement pas du tout.

En conséquence, l'enseignement technique n'avait plus qu'à accueillir les " perdants " du général, avant de " tomber ", pour certains, dans le professionnel, et " échouer " finalement dans un CEFA — à 16 ans, comme il se doit, vu que l'obligation scolaire impose, on l'a vu, de rester à l'école jusqu'à 18 ans ! Or, je tiens à souligner que les CEFA sont une structure créée à côté de l'enseignement de

plein exercice. Ce qui fait qu'en 1998 — je peux citer les chiffres de manière affirmative — 3 % des jeunes présents dans les CEFA avaient un contrat à côté de ce qu'ils faisaient au sein de l'école (des " 12 heures " ou des " 15 périodes ", selon les cas, sans qu'on ne sache pas toujours trop bien quoi leur donner). Tout ça pour dire qu'il existait à l'époque un certain nombre de situations anormales, avec des jeunes occupés dans des entreprises sans réelle couverture d'assurances en cas d'accident de travail et a fortiori sans la moindre garantie statutaire. On a alors créé la Convention d'Insertion Socio-Professionnelle (CISP, en abrégé).

Encore faut-il préciser que, parallèlement, dès 1997, Madame la Ministre de l'Emploi et du Travail Miet Smet avait retiré toute légitimité aux Commissions Paritaires pour organiser les Contrats d'Apprentissage Industriel et fixer leurs conditions, rémunérations, barèmes et autres ; le nouveau mot d'ordre étant de se référer exclusivement au salaire minimum interprofessionnel. En clair, on a donc retiré aux secteurs eux-mêmes le soin d'organiser — entre partenaires sociaux — les modalités dans lesquelles devaient évoluer les Contrats d'Apprentissage Industriel et autres Formations en Alternance et ce, pour les jeunes qui étaient toujours sous le coup de cette fameuse obligation scolaire. Rappelons qu'à côté de ces dispositifs, existaient pour les 18-25 ans des Conventions Emploi-Formation et autre Arrêté 495. Alors qu'en vertu de la Loi sur l'obligation scolaire, le Contrat d'Apprentissage Industriel était en principe et en toute logique limité à 18 ans, on a progressivement permis aux secteurs de l'étendre à 21 ans. Puis à 25 ans...

Face à quelles aberrations ne nous sommes-nous pas alors retrouvés ! J'ai personnellement siégé plusieurs années dans la Commission (Région Wallonne) qui accordait des primes pour les Formations en Alternance. Se sont par exemple retrouvés sous Contrat d'Apprentissage Industriel des jeunes détenteurs d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (donc des A2 !), qu'on " reformait " en électromécanique alors qu'ils avaient déjà reçu leur formation qualifiante dans l'enseignement de plein exercice !

Pourquoi ? Comment ? Parce que, tout en étendant à 21, puis à 25 ans, ce qui était en principe limité à 18 ans, on a omis de réglementer strictement ces " cas particuliers ", en ne précisant pas, par exemple, qu'on ne pouvait bien sûr pas détenir de diplôme supérieur à l'enseignement secondaire inférieur pour intégrer ce dispositif ! (Comme on l'avait fait pour l'Arrêté 495, seuls les enseignements général et artistique permettant d'accéder au dispositif prévu par cet arrêté, à l'exclusion expresse des diplômés A2.)

Force est de reconnaître qu'à cette époque, on a assisté à des logiques de

dérégulation, voire de déstructuration, en dénaturant totalement l'essence première de l'enseignement qualifiant de plein exercice. Ainsi a-t-on permis à des employeurs de recourir à des jeunes qui avaient déjà fait une scolarité de plein exercice, qui avaient donc déjà reçu une formation qualifiante et qui, pourtant, devaient la prolonger. Pour ces employeurs, c'était une façon commode d'avoir des gens déjà qualifiés pour "parfaire", avec des guillemets, leur formation dans l'entreprise, le tout à des conditions inédites, primes à l'appui.

Mais, aussi aberrantes qu'aient été ces "dispositions exceptionnelles", je tiens à préciser qu'elle ne sont en réalité que le prolongement d'une logique déjà à l'œuvre dans les tout premiers Contrats d'Apprentissage Industriels. J'entends par là que, quel que soit le dispositif "d'alternance" retenu, il s'agit plus souvent de favoriser des objectifs entrepreneuriaux et institutionnels que les intérêts réels des jeunes. N'a-t-on pas trop souvent cherché, d'une part, à protéger l'emploi des formateurs eux-mêmes au sein des diverses structures d'enseignement et de formation, et d'autre part, à favoriser pour les employeurs des conditions d'occupation à moindre coût ? Je tiens donc à réaffirmer clairement que le genre de dynamique qu'on a laissé s'installer progressivement ne prend tout simplement pas en compte les problèmes des jeunes ! Voilà pourquoi poser le problème du statut des jeunes en formation en alternance conduit inévitablement à revoir notre vision globale des choses, et notamment à remettre fortement en cause toutes ces "mesures d'exception", hélas devenues trop souvent la règle.

Ce bref récapitulatif historique étant fait, vous aurez compris que je fais partie des personnes qui plaident pour une formation en alternance organisée par et sous le contrôle de l'enseignement de plein exercice.

Disant cela, je reste parfaitement conscient du fait que créer un CEFA aux côtés du plein exercice — au sein d'une même école, sous une même direction — n'est pas sans alimenter tout un jeu de concurrences malsaines. Et notamment du fait que les jeunes se trouvant dans les CEFA, ayant véritablement besoin des CEFA, sont malheureusement les plus marginalisés d'entre eux, autrement dit, les plus difficiles à placer chez un employeur.

Vous imaginez sans peine que, lorsqu'un employeur cherche quelqu'un, on a tendance à l'aiguiller vers tel bon élève du plein exercice et ce, avec les meilleures intentions du monde : "*Tenez, ce jeune-là pourra vous intéresser*", dit-on, tout en pensant que celui-ci, pour sa part, gagnera plus vite de l'argent, avec lequel il pourra plus rapidement s'acheter une mobylette, etc. Et c'est effectivement comme

cela qu'on raisonne la plupart du temps, créant du même coup une concurrence fâcheuse entre le plein exercice et le CEFA. A partir de ce simple exemple, qui montre bien le peu de cas qui est fait pour l'avenir à plus long terme des jeunes incriminés, faut-il encore s'étonner qu'on dévalorise par ailleurs, et de façon plus générale, l'enseignement technique et professionnel dans son ensemble ?

Je vous invite maintenant à regarder d'un peu plus près les statistiques du chômage, pour bien comprendre les effets de la modification de l'obligation scolaire — dont on a déjà souligné les fragiles fondements.

Quelle est la structure du chômage en Wallonie ? Si vous souhaitez apprécier ce qui s'est produit depuis 1983-2007, vous devez plus particulièrement vous intéresser aux moins de 40 ans, c'est-à-dire à ceux directement concernés par cette fameuse modification de l'obligation scolaire. Le résultat brut est déjà en soi sans appel : 62 % des chômeurs indemnisés ! En outre, que constate-t-on lorsqu'on se penche plus avant sur cette même catégorie. Le niveau d'études ? 75 % n'ont pas le diplôme de l'enseignement secondaire inférieur ! La durée du chômage ? 62 % ont plus d'un an de chômage !

Quel que soit l'angle sous lequel on apprécie ces statistiques, elles nous révèlent de toute évidence que nous avons là deux générations sacrifiées. Deux générations de personnes, soit dit en passant, à qui l'on n'a jamais appris la valeur 'travail', qui n'ont jamais, ne fût-ce que goûté au travail, y compris chez eux, et qui, d'une génération à une autre, ont constamment baigné dans des logiques de personnes au chômage. A partir de là, très franchement, comment voulez-vous arriver à les réinsérer ? Je n'ignore pas que la question dérange.

Toujours est-il que ça, c'est ce qui se produit quand vous promouvez ce que j'appelle des systèmes fermés sur eux-mêmes, cloisonnés, qui veillent avant tout à protéger ceux qui bénéficient déjà desdits systèmes, plutôt que de doter des moyens nécessaires un enseignement obligatoire ouvert. J'entends par là :

- depuis le maternel et le primaire,
- en mettant tout en œuvre pour rencontrer un idéal d'égalité,
- en renforçant l'enseignement secondaire dans son ensemble : général, et technique, et professionnel.

Tout cela, de façon à permettre à chacun d'effectuer librement et réellement un choix en faveur d'un métier ou d'une carrière qu'il souhaite effectivement faire : accessibles, selon les cas, via l'apprentissage ou les études. Là, on touche à mon sens au fondement même des problématiques d'enseignement et de formation, et

c'est donc à ces niveaux-là que nous devons avoir la capacité d'œuvrer. Je suis absolument convaincu que nous devons nous donner les moyens de revoir ces quelques éléments, sur lesquels je souhaitais, une fois encore, insister.

Le problème de formation et d'enseignement étant posé à la base, je n'oublie évidemment pas les responsabilités des employeurs – et je vais être tout aussi clair.

Quand les employeurs parlent de pénuries de main-d'œuvre, encore faudrait-il qu'ils soient capables de nous dire préalablement quels sont leurs besoins réels en main-d'œuvre à court, moyen et plus long termes, afin qu'on puisse effectivement organiser des formations : aussi bien au niveau de l'enseignement technique que des filières professionnelles ou d'alternance, aussi bien au niveau du Forem que de la Promotion Sociale.

Je rouvre une parenthèse, pour rappeler qu'en principe je ne *devrais* même pas avoir à citer ces deux derniers, du fait que, normalement, ils ne *devraient* prendre en charge que les quelques malchanceux qui *seraient* passés hors des mailles de l'enseignement de plein exercice ! Pourquoi cette précision mise au conditionnel de façon quelque peu ironique ? Parce que, logiquement, si nous leur avions effectivement permis, comme prévu, d'obtenir une qualification au sortir de l'enseignement obligatoire, nous ne devrions tout simplement pas nous occuper — ou plus exactement “ré-occuper” — de la plupart des personnes fréquentant aujourd'hui le Forem ou la Promotion Sociale. Je suis désolé de retourner le couteau dans la plaie, mais si le Forem a connu un tel développement, et singulièrement en tant que fournisseur de formations, c'est qu'il y a eu défaillance quelque part ! Fin de la parenthèse.

Toujours est-il qu'il faudrait également, et impérativement, que les employeurs reconsidèrent la formation comme n'étant pas un coût, mais un investissement. En outre, lorsqu'on sait que, par rapport à une moyenne européenne de 1,9 % d'investissement de la masse salariale en faveur de la formation, la Belgique ne se trouve qu'à 1,2 %, on se dit qu'il est urgent de se poser des questions et d'interpeller directement les entreprises. Car, en effet, pourquoi ? Pourquoi ne permet-on pas à des jeunes qui ne suivent pas à l'école de conclure un contrat de formation en alternance et d'apprendre un métier qui réponde, précisément, à ces fameuses pénuries ? Au lieu de quoi, nous préférons les laisser livrés à eux-mêmes, en les privant du même coup de toute chance de réussite. Pourquoi ?

Selon les estimations déjà citées, 1 % de la masse salariale réinvesti permettrait de

financer et de créer annuellement sans doute plus de 300.000 places en CAI et certainement près de 190.000 PFI. Tout cela avec 1 % de la masse salariale ! Or, que constate-t-on ? Que les employeurs continuent de crier “ alerte aux pénuries ” sur tous les tons... sans toutefois accepter de prendre part au nécessaire effort pour les résoudre. Et lorsque nous leur demandons le plus légitimement du monde “ *que faites-vous concrètement pour y remédier ?* ”, nous obtenons pour toute réponse : “ *il est bien évident qu’il nous faut une main-d’œuvre qualifiée, formée, polyvalente, rentable, ...* ” Qui plus est, tout de suite ! Cela va de soi. Bref, nous en sommes arrivés au point où les entrepreneurs si prompts à acheter une machine à amortir en 5, voire 10 ans, pour réduire (détruire ?) l’emploi, restent imperméables à l’idée d’investir un franc pour créer un poste de travail et former un travailleur. Je prétends dès lors que si problème de pénuries il y a, c’est à ce niveau-là qu’il convient d’abord d’y remédier.

Pour terminer, je souhaite vous donner un exemple concret, qui montre qu’une telle dynamique d’investissement porte ses fruits pour peu que toutes les parties concernées surmontent leurs intérêts particuliers. On a déjà évoqué divers projets pilotes, je vais cette fois vous parler des *tailleurs de pierre*.

En 1989, nous nous trouvions devant une situation de pénurie annoncée telle, que nous risquions, dans les dix ans, de ne plus avoir un seul tailleur de pierre ! Aussi a-t-il été décidé, au travers du Fonds de Formation des Carrières, et dans le cadre de l’accord interprofessionnel 1989-2000, que 0,20 % de la masse salariale soit consacré à la formation des jeunes et ce, dans l’enseignement de plein exercice. Nous sommes allés trouver des jeunes de 4^{ème} année professionnelle à l’Athénée d’Aywaille, en section gros œuvre, pour leur soumettre une proposition de formation étendue, avec promesse d’engagement. Moyennant deux heures de formation supplémentaires le mercredi après-midi (avec un formateur, les matériaux, l’outillage, bref, le tout payé par le Fonds de Formation des Carrières), ils sortaient le 30 juin pour être engagés dès le 1^{er} août. De 1989 à 2002, nous avons réalisé 3 à 4 engagements chaque année au départ de sections comportant 6 à 8 élèves (sachant que les autres obtenaient du travail dans la construction).

Très franchement, à l’échelle d’un secteur comptant 250 travailleurs, nous avons fait du bon travail ; également compte tenu du fait que, comme je vous le précisais d’emblée, nous avons dû réaliser ce plan au départ de l’enseignement de plein exercice.

Pourquoi pas au travers du CEFA, me direz-vous ? Parce que la situation était à ce

point devenue critique que les tailleurs de pierre n'auraient jamais accepté de transmettre eux-mêmes leur savoir à un apprenti ou qui que ce soit que vous auriez placé à leurs côtés. Il fallait donc obligatoirement passer par l'école, ce qui fut fait et bien fait, du moins jusqu'en 2002, année où les normes officielles ont une nouvelle fois été revues. A notre stupéfaction, il a été décrété qu'il n'y avait plus assez d'élèves pour garder une section gros œuvre, aussitôt remplacée par des sections chauffage et électricité. Toujours est-il que du côté de nos tailleurs de pierre, nous étions bel et bien bloqués. Nous nous sommes alors orientés vers le CEFA de Bomal attaché à l'Athénée d'Aywaille, espérant poursuivre le projet, cette fois sous la forme d'un Contrat d'Apprentissage Industriel et forts de l'accord obtenu auprès du Comité paritaire concerné. Malgré quoi, pour les raisons évoquées plus haut, la mise en œuvre du projet sous cette forme s'est révélée impossible.

Concrètement, quel enseignement tirer de cette expérience ? Qu'à condition que les problèmes soient posés dans une relation triangulaire forte, où l'on cesse de mettre en opposition les mondes de l'enseignement, des travailleurs et de l'entreprise, nous pourrions très largement reproduire cette démarche à grande échelle. La preuve est faite que des résultats importants peuvent être rapidement obtenus, au départ d'un investissement limité en termes de pourcentage de la masse salariale.

Je viens de plaider pour une relation forte entre l'école, les travailleurs et l'entreprise. Toutefois, je souhaite être parfaitement compris en réaffirmant de façon claire que ce rapprochement ne peut s'effectuer aux dépens de cette mission première de l'enseignement qu'est la formation du citoyen, au sens où elle favorise son sens critique et son libre-arbitre. Cette mission est d'autant plus importante à respecter avec le public qui ne jouit précisément pas des conditions lui permettant d'accéder à une formation générale, a fortiori universitaire ; aussi ce public doit-il pouvoir bénéficier prioritairement de cette instruction citoyenne, tout en apprenant un métier.

Cela implique notamment que tout ce qui relève de l'aspect pédagogique (contrôle des stages dans l'entreprise et autres) reste fermement dans les mains de l'enseignement. A défaut, il est évident que la tentation serait trop forte de former ces personnes exclusivement par rapport à tel besoin ponctuel de telle entreprise. Entre autres conséquences, nous nous retrouverions alors avec des travailleurs spécialisés pour un temps dans leur domaine respectif, mais totalement désarmés en cas de perte d'emploi. Sachez que ce n'est absolument pas une vue de l'esprit :

il s'agit au contraire d'un phénomène que nous rencontrons, et vivons, de plus en plus fréquemment. Nous avons déjà été confrontés à bien des fermetures d'entreprises dont les travailleurs étaient devenus de simples opérateurs, spécifiquement formés à un poste de travail de façon non transposable ailleurs. Quand ces personnes perdent leur emploi, elles doivent tout recommencer à zéro ! C'est encore un autre aspect sur lequel nous devons mettre l'accent et à propos duquel nous devons rester vigilants, à savoir : l'apprentissage d'une polyvalence de base, avant toute spécialisation, quelle qu'elle soit.

Pour résumer mon propos, je dirai que nous avons aujourd'hui besoin d'une volonté commune de tous les acteurs — économiques, sociaux et politiques — qui puissent mettre entre parenthèses les considérations habituelles (couramment formulées en termes de protection de catégories ou de statistiques) pour répondre à la seule question qui importe vraiment aujourd'hui : que faisons-nous, dès maintenant, tous ensemble, pour notre jeunesse ?

Parce que si nous ne prenons pas en compte, dès à présent, l'avenir de nos jeunes, nous serons tous, sans exception, inévitablement confrontés et de façon sans cesse plus aiguë à des problèmes de délinquance et d'insécurité, qui pourrissent déjà l'existence de chacun. A défaut d'investir dans l'éducation, l'enseignement et la formation, nous serons inévitablement conduits à réaliser des investissements d'un tout autre ordre, ô combien plus coûteux et pourtant totalement absurdes. Car, en effet, poser le problème de la sécurité en préconisant d'augmenter le nombre d'agents dans les rues, n'est-ce pas une manière totalement faussée de répondre à la question ? Devons-nous, oui ou non, créer les conditions qui nous permettent d'augmenter les effectifs policiers, ou créer les conditions qui nous permettent d'éviter les problèmes de délinquance nécessitant l'accroissement sans fin de ces effectifs ?

L'appel que je souhaite donc réitérer aujourd'hui est un appel à une volonté commune de tous les acteurs – mondes politique, patronal, syndical – de défendre l'intérêt général et collectif. Un tel objectif ne peut être atteint qu'à partir du moment où chacun accepte d'y consacrer la part minimum qui lui revient. Les patrons ne peuvent plus continuer à se plaindre des pénuries et des problèmes de qualifications, sans, dans le même temps, y consacrer eux-mêmes le minimum d'investissement nécessaire. Il est temps que nous comprenions que nous devons absolument aider, pour eux-mêmes et pour nous-mêmes, tous ceux qui ont déjà été sacrifiés, de même que nous devons impérativement arrêter cette folle hémorragie,

notamment en redonnant à l'enseignement le rôle premier qui est le sien : un rôle de formation, mais aussi et surtout un rôle d'éducation, qui permette au plus grand nombre de comprendre l'importance du social et de l'intérêt collectif. A défaut, il est à craindre que nous ne fassions le lit de l'extrême droite, du poujadisme et du populisme, et que nous nous retrouvions rapidement dans une société que ne souhaite aucun démocrate dans cette salle. Je vous remercie.

M. Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Vice-Président de la Fondation Jean Boets

Merci, Monsieur Goblet, pour cet exposé et ces précisions complémentaires que vous avez souhaité nous apporter.

D'une part, nous avons bien senti cette conviction nourrie de la réalité du terrain et du combat que vous menez ; d'autre part, nous avons également entendu la voix d'un père de famille, dont l'épouse est enseignante et qui a un fils dans l'enseignement technique. Enfin, vous nous avez apporté l'éclairage de quelqu'un qui a siégé dans diverses commissions et sait donc de quoi il parle lorsqu'il s'agit d'expliquer certaines difficultés parfois ignorées des profanes, fussent-ils syndicalistes ou enseignants. Je crois que cet éclairage multiple, issu de votre expérience, a déjà permis aux uns et aux autres de mieux comprendre certains enjeux récents liés à la question du jour.

Par ailleurs, nous avons aussi entendu l'espoir contenu dans votre appel. En tant que Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, je retiens tout naturellement une notion fondamentale, à savoir que l'alternance est bel et bien une *méthode pédagogique*, qui doit prendre sa place au sein de la structure d'ensemble de l'enseignement. Le point de vue défendu ce jour par Monsieur Goblet renvoie de façon frappante à la thèse que nous défendions à l'époque du grand colloque sur l'alternance déjà cité ; thèse qui n'a malheureusement pas été suivie comme espéré, pour des questions, trop souvent, de luttes entre les uns et les autres. C'est également un autre aspect que vous n'avez pas hésité à aborder, Monsieur le Président.

Je m'en voudrais de céder la parole à l'assistance réunie en ce magnifique auditoire de l'Ecole Hazinelle, sans accorder la primeur d'une intervention à notre hôte, Monsieur l'Inspecteur de l'Enseignement de la Ville de Liège Robert MOOR.

**M. Robert MOOR, Inspecteur pédagogique,
Enseignement de la Ville de Liège**

Mesdames, Messieurs,

En tant qu'Inspecteur de l'Enseignement de la Ville de Liège ayant le plaisir de vous recevoir aujourd'hui en cet agréable auditoire, il me semble opportun de prononcer quelques mots pour vous accueillir, vous qui êtes, pour la plupart, extérieurs à notre Pouvoir Organisateur — même si je reconnais beaucoup d'enseignants de notre Ville parmi les participants.

Je souhaiterais simplement rappeler que la Ville de Liège est un Pouvoir Organisateur important, qui compte près de vingt-cinq mille élèves, dont plus de quinze mille pour les seuls enseignements secondaire et de Promotion Sociale — avec un CEFA très important.

En tant qu'acteur incontournable de l'enseignement, nous avons évidemment un point de vue à exprimer aujourd'hui, d'autant plus que notre enseignement technique et professionnel est important. Dois-je préciser que nous sommes très fortement interpellés par la situation économique et sociale que traverse notre région, avec ses difficultés et ses paradoxes, pour reprendre une expression utilisée en ouverture de cette journée par Monsieur Philibert Cayet, Président de la Fondation Jean Boets.

Un de ces paradoxes, et non des moindres, est que nous connaissons bel et bien des difficultés à recruter des étudiants dans certains secteurs de pointe qui manquent de personnel – je pense, par exemple, aux techniciens en usinage – mais également dans des secteurs plus traditionnels comme l'hôtellerie (je salue au passage Monsieur Gérard Georges, présent parmi nous). Sachons d'emblée reconnaître que certains métiers pourtant connus pour leurs opportunités d'emploi sont réputés difficiles ; nul doute qu'un certain nombre d'étudiants hésitent à entrer dans ces professions pour ces raisons-là, et sur lesquelles il convient sans doute d'agir prioritairement en termes de valorisation salariale et de conditions de travail.

Premier élément, donc, que je souhaiterais que vous puissiez retenir : l'Enseignement de la Ville de Liège est attentif à toute initiative en vue de rencontrer au mieux les besoins actuels. Voilà pourquoi nous accordons une attention particulière au cycle complet de conférences-débats sur l'emploi et la culture technique, initié par la Fondation Jean Boets.



Le deuxième élément que je souhaite vous communiquer consiste en une réflexion plus générale sur l'enseignement. Il faut rappeler que nous sortons de vingt-cinq années catastrophiques, au niveau de la gestion du système éducatif qui échappe à notre Pouvoir Organisateur. Je pense notamment à cette "génération sacrifiée" dont Monsieur Goblet a parlé, qui est aussi le fruit d'une gestion qui n'a pas su être à la hauteur, notamment suite à la communautarisation de l'enseignement. Celle-ci a véritablement figé l'enseignement dans un carcan budgétaire beaucoup trop serré, conduisant inévitablement à accentuer une série de problèmes que nous connaissons actuellement. Un autre effet pervers de cette communautarisation fut le développement d'un secteur florissant de la formation professionnelle, quant à elle prise en charge par une Région Wallonne non soumise aux mêmes contraintes budgétaires que la Communauté Française. Cela s'est produit alors même qu'il existait une offre et un potentiel de formation considérables au niveau de l'enseignement en Communauté Française. J'ai déjà eu l'occasion d'exprimer toute l'absurdité d'une telle situation institutionnelle et historique, lors du premier volet du présent cycle, qui accueillait Monsieur le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et du Commerce extérieur Jean-Claude Marcourt. Il est quand même regrettable de constater aujourd'hui à quel point notre enseignement de Promotion Sociale a pu être lésé par rapport à d'autres opérateurs de formation en Région Wallonne, en l'absence de toute harmonisation.

Afin de ne pas être trop long, je m'en tiendrai à un troisième élément sur lequel il me semble important d'insister : nous vivons dans une société duale et, qui dit société duale dit, malheureusement, en écho, enseignement dual. Sachez que la Ville de Liège a un projet éducatif très volontaire pour lutter contre cet état de fait. Malgré quoi, un certain nombre de jeunes continuent de vivre un bien réel handicap socioculturel, qui fait qu'ils restent condamnés à une situation d'échec, au bout de laquelle ils se retrouvent *de facto*, puisqu'ils restent dans l'enseignement par obligation et non par choix, dans les filières techniques et professionnelles. Voilà pourquoi des moyens importants, beaucoup plus importants qu'aujourd'hui, devraient tout particulièrement être consacrés à cet enseignement technique et professionnel, notamment en termes d'encadrement professoral et de moyens techniques. Je suis convaincu qu'un tel effort est possible, moyennant une rationalisation accrue des moyens actuellement disponibles en Région Wallonne et en Communauté Française, qui créent parfois des doubles emplois malencontreux, au moment où nous avons un urgent besoin de former mieux davantage de personnes. Je suis convaincu qu'une réflexion importante doit être menée à ce niveau-là.

Voilà, je vais en rester là pour vous permettre de lancer le débat dans les meilleures conditions. Je vous remercie.

M. Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Vice-Président de la Fondation Jean Boets

Merci, Monsieur Moor.

La conviction et l'engagement avec lequel nos intervenants ont conduit leurs exposés introductifs fait qu'il nous reste une vingtaine de minutes, si nous voulons respecter notre timing ; aussi vous demanderai-je d'être le plus concis possible.



M. André BEAUVOIS, Secrétaire général Honoraire, CGSP Enseignement, FGTB Liège-Huy-Waremme ; Conseiller, Cabinet de Monsieur le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et du Commerce extérieur Jean-Claude Marcourt

Une brève intervention, dans la foulée de ce qui vient d'être dit.

La plupart des personnes ici présentes connaissent bien mon passé syndical, tant à l'enseignement qu'au niveau interprofessionnel ; je travaille actuellement au Cabinet de Monsieur le Ministre de l'Economie, de l'Emploi et du Commerce extérieur Jean-Claude Marcourt. N'étant aucunement chargé de le représenter, je vous livre cependant mon sentiment personnel, selon lequel Monsieur Marcourt est un des rares ministres qui a clairement pris conscience de la nécessité d'exercer une maîtrise conjointe sur l'enseignement et la formation. Autant vous dire, d'ailleurs, que lorsqu'on défend cette idée de régionalisation de l'enseignement, on n'est pas forcément bien reçu partout ; toujours est-il qu'elle fait aujourd'hui son chemin.

Je m'empresse de préciser qu'à mon sens, une telle régionalisation ne peut être pertinente que si elle assure effectivement la maîtrise de la formation au sens large pour permettre à chacun de préparer son avenir — ce qui implique automatiquement qu'elle concerne l'ensemble de l'enseignement (et non pas des morceaux d'enseignement). En effet, j'ai déjà entendu d'autres scénarios, du genre “ *les tâches nobles et les intellectuels à la Communauté, les ouvriers et le petit personnel à la Région* ”. Ce n'est évidemment pas ce dernier schéma que nous

préconisons au Cabinet de Monsieur le Ministre Marcourt !

Maintenant, je vous livre un exemple *a contrario* de cette harmonisation souhaitée. En ce moment même se tient une Commission Consultative de la Formation en Alternance, dans les locaux du Conseil Economique et Social Régional Wallon. Force est d'admettre que cette commission ne tient pas toutes ses promesses, du simple fait qu'un projet vise à terme à regrouper ses compétences sous le ressort exclusif de la Communauté et non plus de la Région. Voilà typiquement un exemple de conflits et de batailles politiques intenses, qui s'engagent à ce niveau-là. Vous me permettez de préciser à nouveau mon avis personnel sur la question : je ne pense pas que remettre la CCFA sous la tutelle exclusive de la Communauté soit une avancée enviable. Je vous remercie.

M. Vito GIANGASPERO, Directeur, Ecole des Arts et Métiers, Enseignement de la Ville de Liège

Vous me permettez de réagir avec mes mots à un environnement socio-économique que je trouve de plus en plus malsain et scandaleux.

Que deviennent nos jeunes dans tout cela ? J'ai malheureusement le sentiment que tout le monde oublie cette question centrale. J'ai même de plus en plus souvent l'impression que la plupart, tout en se flattant de refaire le monde, se contrefichent en réalité de ce qui arrive ou arrivera à notre jeunesse. Pour autant qu'ils aient encore leur petite place, qu'ils puissent boire et manger quand ils en ont envie, qu'ils puissent vaguement s'amuser de temps en temps pour oublier, d'aucuns se fichent éperdument du reste des gens.

Monsieur Fagnant nous l'a rappelé : Verviers était un pôle non pas local, mais *mondial* du textile. Il a disparu ? Tout le monde, semble-t-il, s'en balance ! Que notre armurerie ait été un fleuron *mondial*, aujourd'hui enterré ? Idem, personne ne s'en soucie ! Et dire que le Centre d'Enseignement Secondaire Léon Mignon (anciennement Ecole d'Armurerie Léon Mignon) forme des armuriers de pointe en armes de chasse depuis plus d'un siècle ! Pendant ce temps, combien de ces étudiants armuriers ont récemment été engagés par la Fabrique Nationale ? Pas un. Par contre, certains de ses responsables ont su admirablement profiter de leur enviable situation, tout en entonnant le refrain de la "pénurie" sur tous les tons. Pénurie parmi les outilleurs et les ajusteurs ?! Oui, mesdames et messieurs ! Autrement dit, là où il fallait de la main-d'œuvre, on a eu le toupet de dire et répéter "pénurie" à l'envi. Mais pénurie de quoi, je vous le demande ? En vérité, des

ajusteurs, des tourneurs, des fraiseurs, il y en a toujours eu ! Oui, mais voilà, on ne veut plus les payer ; par contre, on veut bien continuer à engager des jeunes sous contrat d'apprentissage.

Et l'on croit que l'esclavagisme, c'était il y a 50 ans ! La vérité est que l'apprenti d'aujourd'hui doit avoir minimum 25 ans (chacun sait qu'avant cela, " on n'sé nin ovrer "), avec un minimum de dix ans d'expérience (ce qui implique, en parfaite harmonie avec la première exigence, qu'il ait commencé à travailler à 15 ans), ne pas être une femme (car on ne répétera jamais assez à quel point une femme peut être dangereuse pour un employeur... du fait qu'une fois enceinte, on soit bientôt obligé de la payer sans travailler). Tout le monde a bien compris mon ton ironique, qui n'a d'autre but que de vous faire sentir à quel point ce que nous vivons actuellement, dans bien des domaines, c'est le monde à l'envers !

Dans ces conditions, est-il encore temps de faire quelque chose pour cette jeunesse qui, pour couronner le tout, lorsqu'elle allume la télévision ou tout autre écran, est confrontée à de bien étranges " modèles " ?

M. Mario FILIPPONE, Directeur, Institut Provincial d'Enseignement Supérieur de Promotion Sociale

Je voudrais simplement faire une remarque, suite aux propos de Monsieur Didier Dirix concernant une possible extension du " système modulaire " à l'enseignement secondaire de plein exercice. En tant que directeur dans l'enseignement supérieur de promotion sociale et à titre personnel, autant j'admets que ce système offre une souplesse incontestable et d'appréciables avantages pour un public adulte (fréquentant la Promotion Sociale, voire l'enseignement supérieur de plein exercice), autant j'ai quelques craintes de voir ce même système s'étendre à un public plus jeune.

Sans même arguer qu'il s'agirait d'une nouvelle et énième modification au niveau de l'enseignement secondaire (impliquant une restructuration de plus), je crains surtout qu'une telle " parcellisation " de l'enseignement ne prive les plus jeunes d'une nécessaire vue d'ensemble en matière d'apprentissage et de formation et n'entraîne une certaine perte de sens et de cohérence. Certes, on peut supposer, comme le veut la formule que vous avez relayé, " qu'un module réussi est un module acquis " ; néanmoins ne faut-il pas, par rapport à un public jeune, et tout particulièrement au premier degré, garantir une unité plus conséquente ?

Bref, autant je souscris à 100 % pour un tel dispositif avec un public adulte, autant

j'émet certaines réserves quant à son application massive dans l'enseignement secondaire.

M. Didier DIRIX, Secrétaire régional CGSP Enseignement, FGTB Liège-Huy-Waremme

Votre remarque m'interpelle d'autant plus que je suis moi-même, à l'origine, enseignant en Promotion Sociale... et que j'ai exactement réagi comme vous lorsque cette question a été discutée.

Sachez donc que si nous émettons un point de vue sur cette question, nous ne l'érigeons certainement pas en dogme. Autrement dit, si ce dispositif peut s'intégrer de manière telle que nous l'avons décrite (pas nécessairement au premier degré, je tiens à le préciser), tant mieux ; sinon, tant pis. Sachez en tout cas que notre intention n'est pas de prononcer un plaidoyer en faveur de la "modularisation", concept sur lequel il faut d'ailleurs s'entendre préalablement. Cependant, nous ne voulons pas balayer du revers de la main une idée émise dans le projet de Madame la Ministre Arena en le condamnant d'avance, s'il s'avère qu'un tel concept peut effectivement concourir à faciliter l'évolution de l'apprenant au gré de son apprentissage.

M. Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Vice-Président de la Fondation Jean Boets

Je dois rappeler qu'il s'agit d'un concept vieux de plus de vingt ans et à propos duquel diverses commissions se réunissaient déjà à Bruxelles, alors que l'enseignement n'était pas encore communautarisé. Précisons qu'à l'époque, ce dispositif n'était d'ailleurs aucunement censé concerner la Promotion Sociale... où il a fini par être appliqué. Sachez enfin qu'il existe une très abondante littérature sur le sujet, auquel ont été consacrés de nombreux colloques. Bref, l'enseignement modulaire, c'est un peu comme le "monstre du Loch Ness" : il fait décidément partie des choses qui réapparaissent cycliquement.

M. Emile BERTRAND, Directeur honoraire, Institut Technique Horticole de la Communauté Française (Gembloux)

Une autre question à l'adresse de Monsieur Didier Dirix, qui a également évoqué un tronc commun jusque 16 ans. Cela signifie-t-il la disparition du 2^{ème} degré de qualification et du 2^{ème} degré professionnel ?

M. Didier DIRIX, Secrétaire régional CGSP Enseignement, FGTB Liège-Huy-Waremme

Dans l'état actuel des choses et en fonction de ce que nous savons sur ce qui a été prévu, serait instauré un système qualifiant qui intégrerait les deux formules ; vous comprendrez qu'à ce stade, je ne souhaite pas m'avancer plus loin. Au risque de me répéter, je ne vois pas l'intérêt de spéculer plus avant sur une question qui, à l'heure où nous parlons, n'a pas encore été précisée. Dans notre esprit, il n'a donc jamais été question de faire disparaître l'un ou l'autre degré, mais de faire coexister les deux cursus dans un ensemble commun, qui réponde au vocable de "qualifiant" ; chacun, pour leur part, devant permettre l'accès à une formation ou l'autre, selon la dominante de l'un ou l'autre. Pour nous, il n'est donc pas question de prôner quelque suppression que ce soit, loin de là.



M. Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Vice-Président de la Fondation Jean Boets

Oserais-je vous avouer que je suis content, Monsieur Dirix, de vous entendre préciser les termes de votre pensée. Je me souviens, en effet, d'une position en faveur du tronc commun jusque 16 ans, que préconisait déjà la CGSP dans les années 70. Dois-je en conclure dès lors que les avis sur cette question ont fortement évolué ?

M. Didier DIRIX, Secrétaire régional CGSP Enseignement, FGTB Liège-Huy-Waremme

Il est toujours question d'un tronc commun jusque 16 ans, sauf qu'ici, nous parlons bien d'un tronc commun qualifiant ; nous parlons bien de l'enseignement qualifiant.

M. Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Vice-Président de la Fondation Jean Boets

J'avais bien entendu ; néanmoins, vous comprendrez que je veuille insister sur un problème très important, qu'il convient de régler avec la plus grande clarté.

M. Robert BROUWERS, Directeur honoraire, Enseignement de la Province de Liège

Permettez-moi d'ajouter que le tronc commun est bel et bien l'autre " monstre du Loch Ness " qui vient régulièrement hanter l'enseignement. J'ai personnellement connu ça il y a trente ans et cela avait déjà fait de gros dégâts ! Dès lors, ma question est la suivante : que fait-on de tous ceux qui ne sont pas intéressés par les cours généraux ? Et croyez-moi, il y en a. Pour ces jeunes-là, le tronc commun ne m'apparaît décidément pas être une solution idéale, en tout cas certainement pas meilleure que celle qui consiste à opter le plus rapidement possible pour un métier ou une profession. C'est un problème, en effet, et c'est même un énorme problème !

M. Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Vice-Président de la Fondation Jean Boets

Ce n'est pas un enseignant qui va répondre à ces diverses interrogations, pour ne pas dire inquiétudes, formulées sur la perspective d'un nouveau tronc commun, mais bien Monsieur Goblet.



M. Marc GOBLET, Président de la FGTB Liège-Huy-Waremme

Question vaste et importante, en effet, et à propos de laquelle, on le voit, le débat est loin d'être clos. Aussi, comme j'ai parlé tout à l'heure de la nécessité de " parler vrai " en ces matières si importantes qui nous réunissent aujourd'hui, vous me permettez de préciser comment je vois actuellement les choses à *titre personnel* — en relation avec ce que je vis sur le terrain au quotidien, bien évidemment, mais sans pour autant engager mon organisation.

Comme tout à l'heure lorsque j'évoquais la modification de la loi sur l'obligation scolaire, je vous invite à effectuer un retour dans le temps, pour considérer la réponse apportée aux jeunes qui ne souhaitent pas continuer à apprendre à

l'école, avant l'entrée en vigueur de la loi. La réponse était simple : on les faisait travailler (souvent dès 14 ans) et ils apprenaient un métier. Plusieurs suivaient, par la suite, des cours du soir ; d'autres faisaient d'ailleurs des carrières très intéressantes, sans pour autant mener un cursus scolaire jusqu'à son terme. Toujours est-il qu'un certain nombre d'entre eux continuaient leur apprentissage " tout au long de la vie ", comme on dit aujourd'hui, et qu'ils obtenaient ainsi une qualification et un métier importants.

La nouvelle loi sur l'obligation scolaire, d'abord, l'introduction de l'enseignement rénové, ensuite, ont complètement bouleversé ce schéma. Envolée, la logique qui voulait que l'on passe de l'enseignement fondamental général à l'enseignement secondaire technique et professionnel par choix (et notez bien que lorsqu'on le faisait par nécessité, c'était encore et toujours dans le but d'apprendre un métier). Rappelez-vous aussi qu'à l'époque, comme l'a bien relevé Monsieur Fagnant dans son introduction, le paysage industriel régional était constitué de grandes entreprises, où ces futurs diplômés étaient même parfois engagés *trop* précocement, c'est-à-dire avant d'avoir fini leurs études. C'est vous dire aussi à quel point les entreprises de l'époque étaient disposées, stratégiquement et structurellement parlant, à accueillir des personnes nouvellement formées en leur sein.

Le temps que le choc pétrolier de 1973 produise ses effets, et nous nous sommes retrouvés dans une situation tout à fait différente. A un point tel que nous avons laissé des jeunes se marginaliser complètement : nous les avons regardés fréquenter l'école " à mi-temps " et décrocher progressivement de toute réalité liée à l'effort ou au travail. Parce que les conditions d'emploi n'étaient plus du tout les mêmes que celles que nous avons connues précédemment – il faut dire les choses comme elles sont. Ce n'est qu'après que nous avons essayé de rattraper cette dérive collective, en mettant en œuvre tous les plans possibles et imaginables : EHR, entreprises de formation par le travail, etc.

Que l'on ait mille fois raison de tout tenter pour récupérer nos erreurs ne changera malheureusement rien au fait que pour un trop grand nombre d'entre eux, il est sans doute déjà trop tard. Abandonnés trop longtemps sans repères, ces jeunes ne sont parfois plus disposés à accepter le moindre effort, la moindre réflexion, la moindre autorité, ce qui ne va pas sans créer des problèmes majeurs. Quand je parle de " générations sacrifiées ", je vous assure que je ne galvaude pas les termes. C'est malheureusement ce que je vis, et le problème est précisément trop important que pour le taire ou le draper sous des formules toutes faites : nous devons arrêter cela, non sans assumer nos erreurs.

Quand je parle d'espoir, c'est donc pour dire que, tous ensemble, nous devons faire en sorte que cela ne se produise plus. S'il est de notre devoir d'aider les personnes qui ont été abandonnées (aux moins solidaires qui penseraient pouvoir les abandonner une seconde fois, je rappellerai qu'ils n'ont tout simplement pas le choix), nous devons surtout nous assurer que ce robinet-là soit fermé et qu'on ne l'alimente plus. Or, pour répondre valablement à ce défi, nous n'avons qu'une et une seule parade valable : nous devons absolument redonner à l'enseignement son rôle premier d'éducation dans l'égalité, et ce, évidemment, dès le maternel et le primaire. C'est là que les moyens doivent prioritairement être mis.

Cela fait vingt ans que je suis président d'un comité de parents d'une école de la Communauté Française. Mon épouse organisant la garderie, je connais la plupart des enfants et leurs parents. Toujours est-il que je peux deviner à l'avance quels sont les enfants qui ont une chance de progresser et quels sont ceux dont l'avenir est déjà largement hypothéqué dès la sortie du maternel. Est-ce normal ? Ma réponse est catégoriquement non ! Une telle injustice est inadmissible et doit être combattue.

Voilà pourquoi notre société doit mettre les moyens là où l'égalité se construit. Elle doit permettre à ses jeunes, à tous ses jeunes, de se réaliser au mieux ; au besoin, elle doit donc pouvoir les conseiller et les orienter – pas aux fins de sauver une section ou un secteur en enregistrant le quota d'inscriptions requis, mais en accordant toute la priorité aux personnes elles-mêmes.

Par ailleurs, le pire que nous puissions faire est d'abandonner nos jeunes à l'oisiveté. Contentez-vous de donner à un enfant ou un adolescent un certain confort matériel et factice sans contrepartie, et il ne pourra qu'imaginer que la vie entière est comme ça. Comme parents et comme responsables, chacun à notre niveau, nous avons une responsabilité très lourde pour arrêter ce désastre. A mon sens, nous ne pourrions le faire qu'ensemble, par la concertation, en impliquant aussi les employeurs.

Ceux-ci doivent arrêter de se lamenter sans assurer le rôle qui est le leur. Ils veulent de la main-d'œuvre spécifiquement qualifiée, donc spécifiquement formée ? Ils doivent accepter de prendre en charge eux-mêmes cette formation, car ils doivent accepter que le rôle premier de l'enseignement est de former des citoyens, qui puissent développer un esprit critique et formuler des propositions constructives. A contrario, vouloir maintenir les gens sous l'éteignoir pour les avoir à sa merci finit toujours par alimenter des situations destructives, et en effet destructrices.

Rapprocher les acteurs en parlant vrai : voilà le rôle d'un colloque comme aujourd'hui, dans le contexte d'un cycle consacré à l'emploi qui puisse donner la parole à l'ensemble des acteurs. C'est un message d'espoir, qui sous-entend que chacun ne se focalise plus sur sa petite réalité et ses petits problèmes, mais que tous, nous nous mobilisons ensemble pour notre jeunesse, cette jeunesse qui déterminera, demain, le bien-être collectif.



Mme Danielle WESMAEL - PERÉE, Enseignante, Enseignement Secondaire Spécial, Enseignement de la Ville de Liège

Je crois que le “ capital périodes ”¹ est un frein à cette orientation motivée que vous préconisez. Sans ce capital périodes, sans doute orienterait-on davantage les jeunes qui se trouvent dans le général et qui n'y ont pas leur place vers l'enseignement technique ; pareillement, ceux qui n'ont pas leur place dans le technique, vers l'enseignement professionnel. Aussi suis-je convaincue que nous devrions revoir le système reposant sur ce capital périodes.

M. Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Vice-Président de la Fondation Jean Boets

Je crains malheureusement qu'il s'agisse davantage d'une question de mentalité générale à corriger que de système à revoir, au demeurant lié au “ capital périodes ”. Sachez en effet qu'avant ce “ capital périodes ”, les écoles ne lâchaient pas leurs élèves pour autant : parce que conserver ses élèves, c'est conserver son secrétaire de direction ou telle disposition avantageuse. C'est une situation tout à fait épouvantable, mais c'est ainsi : tant que nous baignerons dans une réalité dominée par les chiffres, nous retrouverons automatiquement ce genre de problèmes.

¹ Périodes : heures de cours qui vont pouvoir être attribuées à un enseignant ; Capital périodes : enveloppe de périodes octroyée à un établissement scolaire par la Communauté Française, sur base de la population scolaire au 15 janvier de l'année précédant la rentrée scolaire.

Mme Annie MASSET, Permanente syndicale honoraire, FGTB Liège-Huy-Waremme

Ancienne permanente syndicale et animatrice de la grève des femmes de la FN (dont nous parlions tout à l'heure), je souhaiterais m'inscrire dans le sillage de ce qui a été dit jusqu'à présent.

Sachez que je me sens extrêmement concernée par les problèmes de l'enseignement, parce que je suis convaincue que si nous ne trouvons pas très rapidement des solutions, sans encore sacrifier plusieurs générations, nous devons très certainement constater qu'il y aura bien, ici aussi, dans notre pays, un politicien prêt à mater les enfants de la classe ouvrière "au Karcher"... en attendant la suite ! Les problèmes de l'enseignement sont donc des problèmes qui nous concernent tous au premier chef. Je comprends l'inquiétude de Monsieur le Président de la FGTB Marc Goblet, lorsqu'il stigmatise une situation qu'on ne voit guère évoluer, malheureusement.

Sans pour autant méconnaître les problèmes que traversent nos adolescents au niveau de l'enseignement secondaire et supérieur, c'est vrai que c'est au niveau de l'enseignement primaire que nous devons agir en priorité. Pourquoi ? Parce que c'est dans l'enseignement fondamental que doit s'effectuer un apprentissage de la lecture qui puisse être la clé de la pensée, tout simplement. Ce disant, je pense aussi à l'école maternelle. Apprendre aux enfants issus de l'immigration à parler convenablement le français dès la maternelle, remédier aux failles des enfants en difficulté, etc., tout cela me paraît vraiment important.

Je lisais récemment un article disant que des tests récents avaient révélé que, dès la 2^{ème} année primaire, si plus de 70 % des enfants avaient satisfait aux tests, près de 30 % d'entre eux pouvaient être considérés comme étant en difficulté, voire en grande difficulté. Comme l'a très justement fait remarquer Monsieur Goblet, ces enfants-là sont destinés à échouer, à traîner et, éventuellement, à sombrer dans la délinquance ; tout cela parce qu'on n'aura pas pris leurs problèmes en charge suffisamment à temps ! Aussi ai-je le sentiment que la remédiation, telle qu'elle est actuellement conçue et mise en place, ne donnera pas les résultats escomptés. Ne devrions-nous pas nous inspirer de pratiques différentes, notamment menées en Finlande, où la médiation est beaucoup plus précoce et individuelle, et n'entraîne ni redoublements, ni remédiations en cascade ?

Toujours est-il que si nous ne nous attaquons pas de plein fouet à ces problèmes, nous condamnons par avance notre jeunesse à la délinquance du fait qu'elle ne

trouvera pas sa place dans la société, et nous condamnons notre société à connaître des tensions explosives.

Alors, je vous avoue que je compte beaucoup sur les enseignants, à qui il convient de rendre tout le respect qu'ils méritent. Je souhaite qu'on rende aux hussards de la république (je n'oublie pas que nous sommes en Belgique) le pouvoir de modifier la société. Ce pouvoir, nos enseignants l'ont toujours, j'en suis convaincue, mais ils réclament des structures qui soient favorables à leurs actions et qui leur permettent de travailler dans un contexte étranger à toute marchandisation de l'école. Parce que cette tendance aussi doit être dénoncée et combattue.

Pour y arriver, sans doute faudra-t-il passer par une révision de la Constitution pour créer, dans notre pays, un seul grand réseau pluraliste et pluriculturel — sans quoi, les réseaux s'opposant, vous reproduisez et créez les conditions du marché. Nous avons trop lutté contre la Directive Bolkestein¹ que pour accepter que ses effets délétères se retrouvent aujourd'hui à l'œuvre dans l'enseignement, avec les dégâts qu'on peut déjà y constater. Je vous remercie.

M. Ivan FAGNANT, Directeur général honoraire de l'Enseignement de la Province de Liège, Vice-Président de la Fondation Jean Boets

Merci Madame Masset. Votre intervention appelle deux petites précisions de ma part avant de conclure. D'une part sachez qu'hier encore, à la radio, un responsable du SEGEC évoquait cette Directive Bolkestein dont vous venez de parler ; ce qui montre bien que le débat est loin d'être clos sur le sujet. D'autre part, je reviens sur ces quelque 30 % d'élèves que vous avez cités comme n'ayant pas réussi les tests récents. D'après les personnes qui ont elles-mêmes organisé les tests, il semblerait que le message soit très mal passé dans les médias : ce n'est donc pas quelque 70 % des jeunes qui ont réussi le test (ou pas, pour les quelque 30 % restants), mais c'est le test qui a été réussi à 70 % — ce qui ne veut pas du

¹ Surnommée " Directive Bolkestein ", la Directive Services relative aux *libertés d'établissement des prestataires de service et libre circulation des services dans le marché intérieur* est une directive de l'Union européenne présentée initialement par l'ancien commissaire européen au Marché intérieur Frits Bolkestein et adoptée dans le cadre de la procédure de codécision — après de multiples amendements qui ont partiellement vidé le projet de directive de sa substance —, par le Conseil européen le 24 juillet 2006 puis par le Parlement européen le 15 novembre 2006, en tant que Directive 2006/123/CE. La directive modifie la législation sur le marché des services au sein de la Communauté européenne, en simplifiant pour un prestataire de services d'un État membre les conditions dans lesquelles il peut opérer dans un autre État membre. La proposition initiale de libéralisation des services, votée une première fois par le Parlement le 13 février 2003, a notamment rencontré l'opposition de syndicats de plusieurs pays, dont en particulier la France et la Belgique, ainsi que de plusieurs gouvernements.

tout dire la même chose. A partir de là, la plupart des comparaisons qui ont été faites, notamment entre régions ou pays, et des conclusions qui ont été tirées, n'auraient strictement aucune valeur. Je vous livre telle quelle une explication qu'on m'a donnée, sans pour autant remettre en cause votre vibrant plaidoyer pour les enseignants, puisqu'à partir des résultats correctement interprétés, il n'en est pas moins vrai que c'est à l'instituteur — dans sa classe et au regard de ses résultats — qu'il appartient d'agir en conséquence. Vous me permettez de ne pas aller plus loin, afin de pouvoir tirer quelques conclusions de l'ensemble des interventions.

Nous sommes arrivés au terme du planning que nous nous étions imposés.

S'il fallait en extraire une première ligne forte, je dirais que nous avons clairement senti un consensus en faveur d'une revalorisation du système qualifiant. Je dis "système qualifiant" plutôt que "enseignement technique ou professionnel", parce que sans doute faudra-t-il briser un jour le tabou des anciens termes.

A cette fin, une piste a été soulevée par Monsieur le Président de la FGTB Liège-Huy-Waremme Marc Goblet, qui a été reprise directement ou indirectement par divers intervenants et que, personnellement, j'avais explicitement citée en présence de Monsieur le Ministre Marcourt lors de la première conférence-débat de notre cycle consacré à l'emploi et la culture technique. Je veux parler du soutien à apporter à l'école fondamentale : l'école gardienne, comme on l'appelait avant, et l'école primaire. Il est aberrant que, dans une société telle que la nôtre, tous les enfants arrivés en fin de 6^{ème} année primaire (en ayant parfois perdu un an, sinon plus) n'aient pas automatiquement atteint un niveau satisfaisant de compréhension, en référence à la lecture, l'écriture et le calcul. Je fais partie de ceux qui croient qu'on a sans doute voulu faire trop de choses ; et qu'en voulant faire trop de choses, on n'a pas assez insisté sur l'importance de la compréhension liée à la lecture.

Le deuxième aspect que je retiens et qui a été soulevé par l'ensemble des orateurs, c'est le problème des stages et de l'alternance. Le débat sur ces questions est apparu à la faveur des divers exposés comme étant essentiel. Je note que Monsieur Goblet, de par l'expérience qu'il a eue en commissions, a apporté certaines nuances importantes. C'est effectivement un énorme enjeu, qui devra lui aussi faire l'objet de toute notre attention, à la faveur d'une réflexion globale sur l'avenir de l'enseignement qualifiant.

En tant que pédagogue, il me revient de soulever un troisième point, celui de la filière qualifiante à section unique. J'entends par là : ou technique, ou professionnelle. Pour éclairer mon propos, je reprendrai le concept de "trinôme industriel", utilisé lorsque je suis entré comme professeur dans l'enseignement technique. Les anciens ici présents s'en souviennent. Pour les autres, je rappellerai qu'on considérait à l'époque qu'on ne pouvait pas prétendre former un technicien, si on ne rencontrait pas les trois termes du fameux trinôme industriel, à savoir : dessin technique, cours techniques, cours pratiques. Dessin technique ? On apprend à dessiner parce que, si on peut dessiner, on peut lire un dessin ; or, comme les techniciens s'expriment au travers de dessins, il faut nécessairement qu'ils apprennent à lire un dessin et à dessiner. Cours techniques, cours pratiques ? Il est bien évident que leur importance respective varie en fonction des formations (de leur contenu intrinsèque).

Bref, soyons clairs : pourquoi distinguer une filière technique d'une filière professionnelle ? En principe, parce qu'il existe une filière qui exige beaucoup plus de savoirs scientifiques, technologiques et techniques (donc moins de pratique, du simple fait que le nombre d'heures n'est pas extensible) ; ce sont des formations comme électromécaniciens, électroniciens, mécaniciens. A contrario, il existe une filière qui demande moins de ces savoirs et beaucoup plus de pratique ; ce sont des formations comme boulangers, bouchers, etc. Alors, de grâce, n'organisons ces formations respectives que dans une seule filière, sans accumuler les doublons.

Nous y étions arrivés, voici 8 ou 9 ans. Hélas, je constate depuis que certains doublons font leur réapparition. Je considère ce dédoublement ou cette redondance (chacun appréciera) comme préjudiciable aux deux filières, notamment parce que cela ne peut qu'alimenter l'incompréhension du public, comme des employeurs. Aussi bien en tant que particulier qu'employeur, si je recherche un technicien automobile, c'est que j'ai besoin d'un bon technicien, un point c'est tout, non pas d'un technicien de classe a, b, x, y ou z. Or, à un moment donné, on a très justement estimé que le "mécanicien automobile" était bien un "technicien" (notamment parce que l'automobile a profondément changé et est encore appelée à évoluer très rapidement, avec l'apparition et le développement de l'électronique). En conséquence, la "mécanique automobile" était passée dans la filière technique, et l'on ne savait plus être "technicien automobile" en professionnel (étant entendu qu'ouvrier de garage ou réparateur correspondaient à tout autre chose). Dédoublement à nouveau cette formation est donc purement et simplement un non-sens, au

regard des besoins réels des employeurs et du public.

Aussi suis-je convaincu que c'est un des aspects sur lesquels il nous faudra à nouveau réfléchir, pour clarifier au maximum les choses. A partir du moment où les responsables syndicaux ici présents n'ont pas hésité à remettre en cause des situations de terrain où on reçoit davantage des apprentis-stagiaires pour toucher sa prime ou maintenir son propre emploi que pour apprendre son métier à celui qui en a besoin, je considère qu'il est du devoir des responsables pédagogiques de ne pas oublier qu'un défi semblable existe aussi dans l'enseignement. Nous autres, enseignants, devons rester vigilants pour ne pas tomber dans ce piège qui consiste à maintenir certaines structures, simplement pour maintenir les emplois existants dans cette structure. Il faut que nous veillions constamment à ce que les structures correspondent bien à la réalité du moment et aux besoins réels des jeunes et de la société. Je vous remercie toutes et tous de votre attention.

Par ailleurs, je remercie bien évidemment une fois encore Monsieur l'Inspecteur Roger Moor pour l'accueil que nous a réservé l'Enseignement de la Ville de Liège en cet agréable auditoire de l'Ecole Hazinelle. Mes remerciements réitérés vont aussi à nos partenaires du jour, que sont la CSC et la FGTB Liège-Huy-Waremme, qui nous convient maintenant à un verre de l'amitié.

Sans oublier le soutien que nous apporte chaque fois le Comité Provincial de Liège pour la Promotion du Travail, il me reste à vous fixer d'ores et déjà rendez-vous pour le troisième volet de notre triptyque consacré à l'emploi et à la culture technique, réalisé cette fois en partenariat avec Agoria Liège-Luxembourg.





Jean-Marie Crémer
jeteur de ponts +

VOUS PRÉSENTE

Sébastien Gérard et Emmanuel Bortolotti
duettistes de l'acier +

Vous aussi vous avez du **talent?**

La Région wallonne vous donne
un coup de pouce pour réaliser
vos plus belles ambitions.

Surfez sur talent.wallonie.be

LA WALLONIE
+ de talents au km²



Kabelwerk **EUPEN** AG
cable

Malmedyer Str. 9 B-4700 EUPEN Tel.: 32(0)87.59.70.00 Fax: +32(0)87.59.71.00
www.eupen.com e-mail: info@eupen.com



Service Externe de Prévention & de Protection au Travail
Partenaire d'expérience pour une plus value visible dans votre organisation



Médecine du travail | Vaccinations

Gestion des risques professionnels | Aspects psychosociaux

Ergonomie | Sécurité | Hygiène industrielle | Expertises & Conseils | Formations

L'accompagnement en gestion du Bien-être et de la Prévention au travail dans des conditions de coûts et d'organisation optimales.

www.spmpt.be Consultez sans engagement nos conseillers pour une info personnalisée T : 04 344 62 51 F : 04 344 62 61 info@spmt.be

LIÈGE ▶ LUXEMBOURG ▶ NAMUR ▶ HAINAUT ▶ BRABANT WALLON ▶ BRUXELLES



Créée en 1974, cette A.S.B.L. a pour objectif de contribuer à la promotion de l'économie en y associant la Province de Liège, l'enseignement et les opérateurs de formation.

Elle est par vocation l'instrument privilégié pour assurer une liaison souple et efficace entre le monde économique et les opérateurs de formation.

3 pôles d'activités



Formations

Le CECOTEPE conçoit et organise des formations à destination des entreprises, des enseignants et des demandeurs d'emploi. Ses domaines d'expertise sont notamment la pédagogie, la sécurité, la logistique, la santé, la communication et l'informatique.

Du recyclage ponctuel (quelques jours) à la formation approfondie de longue durée, son expérience vous permet de trouver des solutions adaptées à vos problèmes !



Recherche appliquée

Le CECOTEPE mène différents types de recherches appliquées en partenariat avec des entreprises. Les domaines de recherche actuellement en cours sont par exemple l'aérospatiale, l'agroalimentaire, les micro-technologies.



Assistance technique

En Belgique et à l'étranger, le CECOTEPE propose une assistance technique en ingénierie de la formation professionnelle adaptée à vos besoins ! Quels que soient l'importance de votre projet et le domaine de compétence, chaque programme est réalisé par une équipe d'experts disponibles et mobiles.

A.S.B.L. CECOTEPE – Centre de Coopération Technique et pédagogique
101 rue Cockerill 4100 Seraing

Tél. et fax : +32 (0)4 3382830 cecotepe@provincedeliege.be

www.provincedeliege.be/cecotepe



**VOTRE ANNONCE SUR CETTE PAGE ?
C'EST DESORMAIS POSSIBLE**

Il ne vous en coûtera que

100 Euros la demi-page

200 Euros la page complète

pour une double parution

**Nos brochures sont largement diffusées
auprès d'un public de décideurs et d'acteurs
des milieux politiques, socio-économiques et pédagogiques**

N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER



DEPUIS JANVIER 2008

LA FONDATION JEAN BOETS ASBL
EST DEVENUE



ASBL LES AMIS DE JEAN BOETS*

Rue du Commerce, 14
4100 SERAING
Tél. : 04 330 73 47 — 04 330 74 28
Fax : 04 330 74 15

Editeur responsable :
Philibert CAYET, Président
Rue de Montegnée, 144 — 4101 JEMEPPE S/M

Avec le soutien de la Région Wallonne et de la Province de Liège - ENSEIGNEMENT

* En conformité avec la loi du 2 mai 2002 modifiant celle du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, et restreignant l'utilisation du terme "fondation" dans la dénomination des asbl.